

Comprendre l'expérience des femmes étant ou ayant déjà été impliqué dans le travail du sexe  
dans leur relation avec les autorités policières

Par Florence Bovet

Mémoire déposé à l'École de service social en vue de l'obtention de la Maitrise en service social

Sous la direction de la professeure Marjorie Silverman, Phd

Université d'Ottawa

Juillet 2021

## Remerciements

C'est avec une immense fierté que je dépose mon mémoire qui marque la fin de mon parcours en service social. Le chemin pour y arriver n'a pas été linéaire mais il a été possible grâce à l'appui fondamental de plusieurs personnes que je me dois de remercier.

En premier, je désire remercier du fond du cœur ma directrice de mémoire, Marjorie, qui a su me guider et me conseiller. Ta patience, ton écoute et ta disponibilité m'ont réellement outillé à devenir une meilleure chercheuse. Merci énormément d'avoir traversé avec moi les hauts et les bas de ce projet !

J'adresse mes plus sincères remerciements aux 4 merveilleuses femmes qui ont acceptés de s'ouvrir à moi et de me partager leur histoire. Sans vos témoignages, ce projet n'aurait jamais été possible. Merci d'avoir aborder avec moi des sujets sensibles, vos histoires m'ont toutes profondément touchés et j'en suis tellement reconnaissante.

Finalement, merci aux personnes de mon entourage qui m'ont écouté parler de ce projet sans arrêt. Merci à mes parents et à ma sœur Sandrine qui m'ont supporté et qui ont finalement mémorisé le sujet de ma recherche. Merci à mes chums de filles, Alice, Fred et Marie d'avoir pris quotidiennement de mes nouvelles sur l'avancement de ce projet. Merci à mes merveilleux amis de l'Ilot qui m'ont encouragé et supporté chaque fin de semaine depuis plus d'un an. Finalement, milles merci à Naomi pour avoir changé mon expérience ontarienne.

« I'm going to encourage any type of woman. You don't have to be a woman like me for me to encourage and support you and tell you, 'yes, keep on going.' » - Belcalis Marlenis

Almánzar, artiste et travailleuse du sexe retraitée.

## Résumé

Le travail du sexe reste un domaine hautement marginalisé, ce qui contribue à perpétuer plusieurs conséquences pour les femmes qui le pratiquent. De plus, le statut de travailleuses du sexe agit comme facteur discriminant par le système de justice dont par les autorités policières. De ce fait, il contribue à rendre vulnérable ces femmes par la violence systémique perpétuée à leur égard. La présente recherche s'intéresse à l'expérience des travailleuses du sexe dans leurs rapports avec les autorités policières. Plus précisément, cette recherche a pour but de 1) examiner à l'aide d'exemples tirés de témoignages comment la discrimination et le profilage social prennent forme dans les interactions entre les travailleuses du sexe et l'institution policière 2) identifier les principales conséquences auxquels sont confrontées les travailleuses du sexe dans leurs rapports avec les autorités policières 3) comprendre quelles sortes de stratégies les travailleuses du sexe développent pour faire face aux principales conséquences de leurs interactions avec la police. Afin de recueillir les données de recherche, des entrevues semi-structurées ont été effectuées auprès de quatre participantes. L'analyse théorique a pris deux tangentes féministes, soit le courant de l'intersectionnalité et celui du féminisme décriminalisant. Les enjeux propres à la discrimination et au profilage social dans l'attitude et les interventions policières ont aussi été mis de l'avant dans cette recherche. Concrètement, les résultats indiquent que les travailleuses du sexe subissent des traitements différentiels par leurs statuts auprès des agents de police, mais qu'une certaine réconciliation entre ces deux groupes pourrait être envisageable. À la lumière de ces résultats, des recommandations qui s'adressent aux corps policiers ont été émises afin d'améliorer les interventions policières dans ce sens.

*Mots-clés* : Travail du sexe, féminisme, décriminalisation, violence, police

## Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
INTRODUCTION .....	6
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE .....	10
1.1 Mise en contexte historique du travail du sexe au Canada.....	10
1.2 Recension des écrits.....	12
1.2.1 La violence commise envers les travailleuses du sexe.....	13
1.2.2 La relation entre les policiers et les travailleuses du sexe .....	14
1.2.3 Les besoins nommés par les travailleuses du sexe .....	19
1.3 La question de recherche et les objectifs principaux de recherche.....	20
CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE .....	21
2.1 Les paradigmes utilisés .....	21
2.1.1 Le féminisme de l'intersectionnalité.....	21
2.1.2 Le féminisme décriminalisant.....	24
2.2 Définition des concepts de discrimination et de profilage social .....	28
2.3 Quelques critiques et limites de ces approches .....	30
CHAPITRE 3 : LA MÉTHODOLOGIE .....	33
3.1 Le cadre méthodologique.....	33
3.2 Stratégie de recrutement.....	35
3.3 Méthode de collecte de données.....	35
3.4 Processus d'analyse des données .....	36
3.5 Considérations éthiques .....	37
3.6 Les caractéristiques de l'échantillon .....	38
3.6.1 Les caractéristiques des participantes .....	38
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	41
4.1 Introduction aux thèmes.....	41
4.2 L'exclusion sociale et la marginalisation.....	41
4.3 Les abus de pouvoir policiers.....	45
4.4 Les interactions favorables .....	49
4.5 Les stratégies et recommandations .....	52
4.5.1 Les attitudes à privilégier .....	53
4.5.2 Les interventions à privilégier .....	54
4.5.3 La réconciliation.....	54
CHAPITRE 5 : DISCUSSION.....	57

5.1 Les enjeux liés à la discrimination et au profilage social.....	57
5.1.1 Traitement différentiel par les policiers.....	58
5.1.2 Les conséquences du lien policiers-travailleuses du sexe.....	61
5.2 Recommandations et pistes de réflexion futures.....	63
5.2.1 Amélioration de la qualité du lien policiers-travailleur.ses du sexe .....	63
5.3 Les limites de la recherche.....	66
CONCLUSION.....	67
BIBLIOGRAPHIE.....	69
Annexe A.....	74
Annexe B.....	75
Annexe C.....	76
Annexe D.....	78

## INTRODUCTION

Afin d'introduire adéquatement ce mémoire, il me faut tout d'abord commencer par expliquer mon intérêt et mon positionnement face à ce sujet. D'abord, je dois commencer par préciser que ma position de chercheuse est extérieure au milieu du travail du sexe, n'ayant jamais moi-même eu d'expériences personnelles avec ce milieu. Mon intérêt de recherche sur le sujet me provient de contacts rapprochés avec des femmes offrant des services sexuels alors que mon milieu de travail a été déplacé dans un motel local où je pouvais observer les allées et venues de ces femmes. Leur quotidien a semé ma curiosité.

Cela dit, plusieurs chercheurs et chercheuses avant moi se sont intéressés aux réalités du travail du sexe. Le travail du sexe peut inclure différentes définitions, dans ce cas-ci, nous ferons référence à la vente de services sexuels, ce qui peut inclure des activités d'escorte, de danse ou de massage à caractère sexuel. Plusieurs enjeux du travail du sexe ont alors été explorés par la littérature scientifique, bien avant que je le fasse à mon tour. Plus particulièrement, l'aspect de la violence et des mauvais traitements réservés aux travailleur.se.s du sexe a été un sujet empiriquement étudié (Clarke & collab, 2012 ; Deering et collab, 2014; Gilfus, 1993 ; Holsopple.,2008 ; Katsulis et collab.,2010). Plus encore, différentes minorités au sein du travail du sexe ont aussi été des champs d'intérêt de la communauté scientifique. La place des hommes dont celle de la communauté LGBTQ+ (Dorais & Lajeunesse, 2003), des adolescents (Provencher et collab, 2013) et des minorités culturelles (Benoit et collab, 2015) dans le travail du sexe ont tous été des sujets exploités. Même si au cours des dernières années nous entendons davantage parler de ces sous-groupes par la communauté scientifique, les enjeux propres aux femmes dans le travail du sexe se doivent de continuer d'être explorés puisqu'il s'agit d'une majorité de femmes qui exercent ce domaine (Dorais & Lajeunesse, 2003). C'est pourquoi ce mémoire de recherche s'intéressera à toutes personnes qui s'identifie

comme femme. Toutefois, je reconnais que les hommes et les personnes non binaires peuvent aussi vivre des violences qui se doivent de recevoir l'attention scientifique.

Ainsi, cette recherche vise à explorer la question de recherche suivante : « *Quelles sont les formes de discrimination et de profilage social ainsi que leurs impacts sur les travailleuses du sexe dans leur rapport avec les autorités policières ?* » Afin de répondre à cette question, trois objectifs de recherche ont été précisés, soit :

1. Examiner à l'aide d'exemples tirés de témoignages comment la discrimination et le profilage social prennent forme dans les interactions entre les travailleuses du sexe et l'institution policière.
2. Identifier les principales conséquences auxquelles sont confrontées les travailleuses du sexe dans leurs rapports avec les autorités policières.
3. Comprendre quelles sortes de stratégies les travailleuses du sexe développent pour faire face aux principales conséquences de leurs interactions avec la police.

Ce mémoire est divisé selon cinq chapitres. Dans le premier chapitre, le sujet de recherche sera approfondi selon une dimension historique du travail du sexe, en explorant son évolution d'un point de vue législatif et culturel. Ensuite, la recension des écrits exposera de manière plus précise la violence commise envers les travailleuses du sexe par les autorités policières. Par la suite, la relation unissant ces deux groupes et les besoins nommés par les travailleur.ses du sexe qui découlent de leur vécu avec le système judiciaire seront nommés et expliqués. Ensuite, nous terminerons ce chapitre en exposant en quoi consistera concrètement ce projet de recherche.

Le deuxième chapitre s'intéressera aux théories ayant guidé ce projet de recherche. Plus particulièrement, deux branches du féminisme seront présentées selon un contexte historique et actuel définissant ces deux mouvements. La définition de concepts-clés tels que celui de la discrimination et du profilage social permettront aux lecteurs d'avoir une compréhension plus générale de ces concepts. Finalement, ce chapitre se conclura sur les limites des théories exposées.

Le troisième chapitre de ce mémoire sera consacré à la méthodologie de ce projet de recherche. D'abord, les particularités d'une méthodologie qualitative seront exposées. Par la suite, la stratégie de recrutement des participantes sera décrite. Une brève introduction du portrait des participantes s'en suivra. L'entrevue semi-dirigée qui consiste à la méthode de la collecte des données et les enjeux éthiques de cette recherche seront survolés. C'est en expliquant le processus d'analyse des données que le chapitre se conclura.

Le quatrième chapitre est celui dans lequel il y aura la présentation des résultats de cette recherche. Les thèmes principaux de cette recherche, soit l'exclusion sociale et la marginalisation, les abus de pouvoir policiers, les interactions favorables et les stratégies et recommandations vont principalement subdiviser ce chapitre. Ce dernier aspect fera un détour sur les attitudes et les interventions à privilégier lors de contacts avec les travailleuses du sexe par les policiers. Finalement, le concept de réconciliation entre ces deux groupes sera le thème qui finalisera ce chapitre.

Le cinquième et dernier chapitre de cette recherche présentera la discussion des résultats de recherche selon une approche féministe intersectionnel et décriminalisante. Nous explorerons davantage les enjeux soulevés par les participantes sur les concepts de

discrimination et de profilage social. Ensuite, les pistes de discussion futures sur le sujet seront mises de l'avant et les recommandations à l'intention des policiers seront discutées. Ce chapitre se terminera en exposant les limites de notre projet de recherche.

# CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE

Le premier chapitre de ce mémoire va se consacrer à la problématique de recherche soit à la violence systémique perpétrée par les autorités policières envers les travailleuses du sexe. D'abord, le contexte historique du travail du sexe au Canada sera exploré. Ensuite, une recension des écrits portant sur le sujet sera développée. Le chapitre se terminera sur la question de recherche et exposera sur les objectifs principaux de cette recherche.

## **1.1 Mise en contexte historique du travail du sexe au Canada**

Au fil des années, plusieurs changements ont eu lieu au Canada concernant la législation régulant le travail du sexe accompagnant ainsi un lent processus de transformation des jugements moraux. Le travail du sexe a probablement toujours eu lieu au Canada, il est pratiquement impossible de déterminer un moment exact du début de cette pratique. L'image traditionnelle associée aux travailleuses du sexe est souvent ultra féminine et représente le plus souvent le cliché d'une femme légèrement vêtue sollicitant des passants dans la rue ou encore que l'on retrouve dans des endroits publics peu recommandable. Le problème avec cette vision n'est pas le fait qu'elle est inexacte, mais bien qu'elle ne représente pas l'ensemble des activités en lien avec cette profession et son évolution avec le temps. Durant les années 1800, la prostitution au Canada se pratiquait majoritairement dans les bordels, sous le couvert caché. Les grandes villes du Canada ; Ottawa, Québec, Toronto, St-Johns, Halifax et Montréal avaient toute leur propre façon de gérer leurs maisons de débauche (Shaver, 2016). Durant la construction du chemin de fer qui traverse le Canada, des bordels commencent à émerger un peu partout le long de celui-ci. À cette époque, les autorités policières sont tolérantes envers ces institutions de débauche et lorsqu'on décide de prendre action ce n'est généralement pas

en lien avec la prostitution, mais plutôt pour intervenir sur des activités criminelles qui se déroulent dans ces endroits (Shaver, 2016).

Les débats promouvant les droits des travailleurs et travailleuses du sexe au Canada commencent au tournant des années 1970. Plusieurs individus impliqués dans le travail du sexe tentent alors de mettre de l'avant leurs droits et tentent de briser les stéréotypes et les conceptions erronées les concernant (Bruckert et collab, 2014). Durant ces mêmes années, les débats publics concernant le travail du sexe croient aussi en importance puisque les citoyens de différentes grandes villes au Canada expriment leurs inquiétudes quant à la visibilité de ces pratiques. Le discours valorisant la criminalisation et l'éradication de ces pratiques est aussi mis de l'avant dans l'opinion publique à cette époque. Deux mouvements de pensées commencent donc à s'installer dans un Canada des années 70-80. D'un côté, les débuts du militantisme s'installent avec la création de groupes féministes soutenant les libertés civiles alors qu'à l'opposé, d'autres citoyens se positionnent contre les travailleuses du sexe et cherchent à abolir cette pratique (Canada, 2006 : 4). En 1983, le gouvernement fédéral canadien crée un comité spécial destiné à se pencher sur la question de la prostitution au Canada. La recommandation finale du rapport encourage de fortes sanctions criminelles envers les travailleuses du sexe fréquentant les environnements publics (Canada, 2006 : 5). Le projet de loi C-49 publié en 1985 tente une fois de plus d'irradier la prostitution de rue des quartiers centraux des grandes villes du Canada. La profession se voit donc criminalisée au Canada et des sentences sont prévues pour les personnes tentant de contrevenir aux lois.

Selon un document publié par le Ministère de la Justice (2013), il faut attendre jusqu'au 2013 pour qu'une décision de la Cour suprême déclare certaines lois visant la criminalisation de la prostitution inconstitutionnelle. Le projet de loi C-36 voit donc le jour en 2014 et vise une

certaine décriminalisation de la vente de services sexuels non sollicités sur la voie publique, mais criminalise les acheteurs de ses services. Mieux connue sous le nom de la décision Bedford, la cour reconnaît lors de cette décision les effets néfastes de certaines lois sur la sécurité des travailleur.ses du sexe et sur la responsabilité de l'État de les protéger. Les articles de lois s'intéressent aussi à la tenue de maisons de débauche et au proxénétisme rendant ces activités majoritairement illégales et criminalisées. De plus, le projet de loi encourage les personnes qui vendent leurs services à dénoncer les incidents de violence et à tenter de s'affranchir de ce milieu. Toutefois, les activités en lien avec le travail du sexe, pour celui ou celle qui vendent leurs services, sont du moins décriminalisées sous certaines conditions. Finalement, ce projet de loi vise à s'éloigner de la vision de la prostitution comme une activité nuisible, mais plutôt comme une forme d'exploitation sexuelle visant majoritairement les femmes et les filles (Ministère de la Justice, 2013).

## **1.2 Recension des écrits**

Le travail du sexe est une activité traditionnellement marginalisée, rejetée et jugée pour ceux qui s'y engagent. Les travailleuses du sexe sont généralement représentées dans la population comme faisant partie d'une classe sociale très vulnérable et marginalisée (Deering et collab, 2014). La méconnaissance des réalités vécues conjuguées aux lois qui condamnent cette pratique influence grandement la violence systémique perpétrée à l'égard de cette population (Gilfus, 1993). Les prochaines sections s'intéresseront à faire le point sur la violence commises envers les travailleuses du sexe et à leurs relations avec les policiers en exposant différentes recherches et auteurs s'étant intéressé à la question.

### 1.2.1 La violence commise envers les travailleuses du sexe

Les femmes qui vendent des services sexuels rapportent vivre plus souvent différentes formes de violence en comparaison à d'autres femmes ne pratiquant pas cette profession (Deering et collab, 2014). La violence fait donc partie des enjeux quotidiens auxquels les femmes pratiquant le travail du sexe sont confrontées. Plusieurs auteurs se sont intéressés aux actes de violence commise le plus souvent, par les clients, les proxénètes, les partenaires amoureux et les autorités à l'égard des travailleuses du sexe. Les actes les plus courants sont la violence physique qui est présente entre 82% et 100% du temps selon les études (Farley 2009 ; Holsopple, 2008), les menaces à main armée présente entre 51 et 83% du temps (Farley, 2009 ; Raphael & Shapiro, 2004) et les agressions sexuelles qui surviennent entre 22% et 68% du temps (Farley, 2009; Raphael & Shapiro, 2004; Holsopple, 2008). Ces auteurs apportent quelques hypothèses pour tenter d'expliquer leurs résultats, soit le fait que la majorité des femmes travaillant dans l'industrie du sexe doivent satisfaire les besoins de leurs clients qui sont généralement des hommes et que cela peut perpétuer une inégalité entre les sexes et encourager une sorte de domination masculine (Holsopple, 2008). De plus, le travail du sexe est une profession où les personnes qui s'y engagent n'obtiennent pas les mêmes droits au travail et la même sécurité qu'assurent les employeurs d'autres types de profession, ce qui peut engendrer des abus et de la violence (Mathieu, 2002).

Dans le milieu du travail du sexe, les études se divisent en deux catégories. La première fait référence au travail fait « *indoor* » qui inclue les travailleurs qui pratiquent des activités sous le couvert d'un établissement tel que dans les bars, les salons de massages, les clubs de danse érotique et dans les services d'escorte, pour ne donner que ces exemples. Au contraire, le travail dit « *outdoor* » fait référence aux travailleurs du sexe qui ne travaillent pas au sein

d'une institution et dont il est plus fréquent de retrouver dans la rue, dans les chambres d'hôtel, dans des piqueries ou à bord des autos. L'étude de Raphael & Shapiro (2004) a permis de démontrer que les femmes travaillant « *outdoor* » rapportent plus fréquemment des agressions de type physiques alors que les femmes travaillant « *indoor* » rapportent plus souvent des agressions sexuelles. Selon ces auteurs, le milieu « *indoor* » est souvent un milieu de travail plus structuré et moins isolé, mais ce qui n'empêche pas certains clients de se cacher ou de payer les personnes responsables de ces établissements pour réclamer des services sexuels qui ne sont pas toujours offerts par les établissements en question, sans le consentement de la femme (Raphael & Shapiro, 2004). Les femmes travaillant « *outdoor* » peuvent subir différentes formes de violence commises par différentes personnes qui tentent de les voler ou de les blesser parce qu'ils sont contre la nature de leur emploi (Raphael & Shapiro, 2004).

### **1.2.2 La relation entre les policiers et les travailleuses du sexe**

L'un des contextes dans lequel la violence envers les travailleuses du sexe est commise est dans les rapports avec des acteurs en position d'autorité. Cette section s'intéresse donc aux violences perpétrées par le système judiciaire plus particulièrement par le système de la police envers les travailleuses du sexe. D'abord, il faut savoir que la relation entre les travailleuses du sexe et les rapports d'autorité est un sujet empiriquement peu étudié. Toutefois, lorsqu'il fait l'objet d'attention scientifique, ce sujet prend des tangentes différentes. En fait, les quelques auteurs s'étant intéressés à ces questions présentent dans leurs recherches différents défis et enjeux qui lient les travailleuses du sexe et les autorités policières. Plus particulièrement, les travailleuses du sexe sont généralement une population difficile d'accès surtout lorsqu'elles travaillent dans des établissements en plus d'être généralement craintives et méfiantes envers les autorités (Rosa et collab, 2014). Comme mentionné au préalable, elles sont aussi davantage

victime de différentes formes de violence. Toutefois, les travailleuses du sexe racontent que la majorité du temps, elles ne rapportent pas les violences commises à leur égard aux autorités policières (Deering et collab, 2014; Parent, Colette & Bruckert, 2005; Purvis et collab, 2014 ; Parent & Bruckert, 2005; Mensah, 2010; Penfold et collab, 2004).

Dans un premier temps, on peut expliquer que la relation unissant les travailleuses du sexe et les policiers est parfois négative. En effet, il arrive parfois que les travailleuses du sexe fassent l'objet d'opérations policières visant à leur « porter secours » (Montgomery & Symons, 2016). C'est le cas de l'opération policière «*Operation Northern Spotlight*» menée entre autres par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui visait à éradiquer le trafic humain en faisant des agents pour des clients qui cherchait à rejoindre des femmes qui vendaient des services sexuels (Montgomery & Symons, 2016). Cette opération policière a eu un impact négatif important sur la relation entre les travailleuses du sexe et les policiers de différentes régions du Canada (Montgomery & Symons, 2016). Certaines travailleuses du sexe ont rapporté s'être senties dévalorisées et intimidées par les policiers qui venaient à leur rencontre avec comme objectif de les « sauver ». Si elles sont arrêtées, une majorité d'entre elles, soit autour de 60% mentionnent qu'on les traite comme des victimes d'exploitation sexuelle, ce qui ne reflète pas la perception qu'elles entretiennent face à leurs réalités (Wells et collab, 2012; Halter, 2010). Cela a un impact majeur sur les rapports qu'elles tentent d'avoir avec les autorités policières. En effet, les travailleuses du sexe rapportent faire souvent l'objet de « *run-ins* », ce qui signifie que les interactions ne sont pas initiées par elles, mais plutôt par les autorités. Il s'agit parfois de visites de vérification de l'identité ou d'opération policière de plus grande ampleur. Plus de la moitié des travailleuses du sexe interrogées, soit 63%, rapportent avoir expérimenté des « *run-ins* » quotidiens avec les policiers (Thukral, 2005). La surveillance policière constante, le profilage social et la perception d'être victime de leur profession fait partie des enjeux les plus

souvent rapportés par celles-ci lorsqu'elles sont interrogées sur les contacts qu'elles entretiennent avec les autorités policières (Purvis et collab, 2014).

L'absence de support apporté par les policiers envers les travailleuses du sexe est également illustrée par des mandats d'arrestation émis contre elles soit pour des contraventions non payées, l'absence de papiers d'identité ou pour le statut illégal lié à la dimension des activités qu'elles pratiquent dans les environnements « *outdoor* » (Mensah & Lee, 2010). En effet, il y a environ 47% des travailleuses du sexe qui rapportent avoir déjà été formellement arrêtés en lien avec les activités du travail qu'elles effectuent et 12% des travailleuses du sexe rapportent avoir été arrêtés au moins une fois sans motif raisonnable justifiant une arrestation (Thukral, 2005). Les sanctions sont d'ailleurs généralement plus sévères et parfois forcées par les autorités par exemple en dirigeant la personne vers une désintoxication pour contrôler un problème d'abus de substance sans que celle-ci l'ait demandé (Decker et collab, 2015). Dans 88% des cas, des travailleuses du sexe disent que lorsqu'elles ont été arrêtées, elles ne sont pas vues offertes d'autres alternatives ou services que celles apportées par la cour criminelle (Thukral, 2005). Les options sont donc très limitées lorsque les travailleuses du sexe font face à une arrestation et cela explique en partie pourquoi certaines de ces femmes disent craindre ou ne pas faire confiance aux autorités policières et judiciaires (Parent & Bruckert, 2005).

C'est aussi pour ces raisons que les travailleuses du sexe font généralement attention dans leurs rapports avec les autorités du système judiciaire et criminel. Une peur constante des conséquences que des arrestations peuvent avoir à leur égard est particulièrement présente. La peur de détenir un casier criminel (Thukral, 2005; Katsulis et collab, 2010), d'être davantage stigmatisé (Thukral, 2005; Parent & Bruckert, 2011) et d'avoir des conséquences en lien avec

l'immigration (Thukral, 2005; Katsulis et collab, 2010) sont généralement les craintes les plus souvent rapportées.

Concernant la violence et la brutalité policière, plusieurs travailleuses du sexe mentionnent vivre différentes formes de violence et d'injustices de la part des forces policières. Plusieurs auteurs se sont intéressés aux diverses formes de violence perpétrées envers les travailleuses du sexe par les autorités policières. Des violences physiques (Deering et collab, 2014), verbales, telles que des menaces ou du harcèlement (Deering et collab, 2014; Parent Colette & Bruckert, 2005; Decker et collab, 2015), sexuelles (Gilfus, 1993; Deering et collab, 2014; Raphael & Shapiro, 2004; Decker et collab, 2015; Thukral, 2005) et des vols perpétrés par des officiers de la police (Raphael & Shapiro, 2004; Katsulis et collab, 2010) ont été préalablement étudiées. Les violences à caractère sexuel commises par les policiers sont le type de violence qui a été le plus exploré dans la littérature à ce jour. Il y a environ de 16% à 24% des travailleuses du sexe qui mentionnent avoir été impliqués dans un abus d'ordre sexuel avec un agent de police au cours de leur carrière dans le travail du sexe (Thukral, 2005; Raphael & Shapiro, 2004; Decker et collab, 2015). Ces auteurs rapportent que les violences à caractère sexuel perpétrées par les agents de police prennent différentes formes allant du harcèlement à caractère sexuel aux viols collectifs (Thukral, 2005; Raphael & Shapiro, 2004; Decker et collab, 2015).

Ces différentes expériences négatives avec les forces de l'ordre limitent parfois les travailleuses du sexe à considérer ces acteurs comme pouvant leur apporter de l'aide et peuvent créer un découragement à faire une demande d'aide envers d'autres professionnels, ce qui augmente le risque et les traumatismes associés aux enjeux de santé (Deering et collab, 2014). Lorsque cela se produit, on remarque qu'il y a une augmentation dans le risque d'exposition

au VIH, aux infections transmises sexuellement et à de la détresse psychologique parce que les travailleuses du sexe se sentent limitées dans les ressources offertes et ont l'impression d'être jugées ou mal comprises lorsqu'elles font une demande d'aide (Thukral, 2005; Penfold et collab, 2004). Lorsque c'est le cas, ces femmes se retrouvent donc souvent isolées parce que leur cercle personnel et professionnel devient plus restreint, par la marginalisation des activités qu'elles pratiquent. La solitude et l'isolement chez les travailleurs du sexe ont un impact important sur leur santé psychologique et physique et sont associés à une utilisation de mécanismes de gestion des émotions jugés inadéquats tels que l'utilisation et l'abus de substances illicites (Pinedo González et collab, 2018).

D'un autre côté, plusieurs travailleuses du sexe rapportent entretenir des relations positives avec des policiers. Lorsque les travailleuses du sexe se sentent considérées et traitées par les autorités policières comme des membres légitimes de la société tout comme n'importe quel autre citoyen et que l'on se soucie de leur sécurité, cela favorise, selon elles, des contacts bénéfiques avec ceux-ci (Thukral, 2005; Klambauer, 2018). Selon quelques témoignages rapportés dans l'étude faite par Katsulis et collab, (2010), certaines travailleuses du sexe mentionnaient avoir des contacts positifs avec quelques agents de police qu'elles considéraient aidant lorsqu'elles vivaient de la violence ou des vols de la part des clients. Dans ces cas, la police jouait un rôle de médiateur entre la travailleuse du sexe et le client, et cela aidait généralement à apaiser la crise (Katsulis et collab, 2010; O'Doherty, 2011). D'ailleurs, lorsque la travailleuse du sexe avait établi un lien positif avec un ou quelques agents de police, celle-ci racontait qu'elle était davantage encouragée à porter plainte contre des situations d'abus et elle remarquait que la présence policière dans des environnements dédiés à la prostitution permettait de limiter la violence encourue par des clients (Katsulis et collab, 2010). Toutefois, l'inconsistance des interventions policières envers les travailleuses du sexe pourrait permettre

d'expliquer la dichotomie existante entre les perceptions et les interactions qui lient ces deux groupes (Halter, 2010).

### **1.2.3 Les besoins nommés par les travailleuses du sexe**

Plusieurs besoins sont nommés par les femmes qui travaillent dans l'industrie du sexe pour améliorer leur qualité de vie. Tout d'abord, l'étude de Farley (2009) a mis en lumière le fait que lorsqu'on interroge les travailleuses du sexe sur leurs intentions futures, il y a 88% d'entre elles qui disent vouloir quitter le milieu de la prostitution. Plusieurs facteurs rendent ce processus difficile, tels que la dépendance à des substances ou le fait de ne pas vouloir quitter un partenaire amoureux qui est impliqué dans ce milieu (Provencher et collab, 2013). Toutefois, les études qui explorent les trajectoires de sortie de ces femmes ont ciblé que le soutien d'intervenants significatifs provenant de différentes ressources d'aide a souvent été le point tournant pour que ces femmes quittent ce milieu (Provencher et collab, 2013). Un soutien psychologique adéquat qui prend en compte l'expérience souvent traumatique de ces femmes dans le milieu de la prostitution est particulièrement bénéfique. Lorsqu'elles sont interrogées, sur d'autres besoins, plusieurs travailleuses du sexe mentionnent qu'elles désirent être reconnues comme des citoyennes à part entière de la société en étant prises au sérieux par les autorités policières, ainsi qu'avoir accès à des services juridiques sans discrimination et en toute protection de leurs droits (Purvis et collab, 2014; Parent Colette & Bruckert, 2005). Une meilleure protection policière fait également partie des demandes que les travailleuses du sexe ont à l'égard des autorités policières, car une majorité d'entre elles reconnaissent qu'elles pourraient bénéficier de la sécurité et de la protection des agents de la police (Parent & Bruckert, 2005; Mensah & Lee, 2010).

### **1.3 La question de recherche et les objectifs principaux de recherche**

À la lumière de ce qui précède, il a été mis de l'avant l'existence d'injustices et d'expériences de violence qui sont vécues par les femmes pratiquant le travail du sexe. Considérant cette réalité appuyée par la recherche scientifique, ce projet de recherche s'intéressera à répondre à cette question de recherche : « Quelles sont les formes de discrimination et de profilage social ainsi que leurs impacts sur les travailleuses du sexe dans leur rapport avec les autorités policières ? » Les objectifs principaux de la recherche sont de 1) examiner à l'aide d'exemples tirés de témoignages comment la discrimination et le profilage social prennent forme dans les interactions entre les travailleuses du sexe et l'institution policière ; 2) identifier les principales conséquences auxquelles sont confrontées les travailleuses du sexe dans leurs rapports avec les autorités policières ; 3) Comprendre quelles sortes de stratégies les travailleuses du sexe développent pour faire face aux principales conséquences de leurs interactions avec la police. Le prochain chapitre fera état des paradigmes et des théories que ce mémoire utilisera pour apporter un regard sur cette problématique de recherche.

## CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE

Ce deuxième chapitre proposera une présentation du cadre théorique de cette recherche. Le paradigme utilisé dans cette recherche est le féminisme de l'intersectionnalité. Une présentation du féminisme décriminalisant du travail du sexe sera aussi exposée pour compléter l'angle de cette recherche. Une définition de certains concepts en lien avec ces théories s'en suivra. Finalement, le chapitre se terminera en exposant les limites et les critiques de ces deux approches.

### **2.1 Les paradigmes utilisés**

Dans les sections subséquentes, le paradigme de l'intersectionnalité et le courant du féminisme décriminalisant seront présentés. Ces deux courants de pensée se rejoignent dans leur façon de concevoir l'identité et les défis propres aux femmes marginalisées. C'est donc pour cela que ce projet de recherche s'appuie sur la contribution de ces deux paradigmes pour tenter de mieux saisir les enjeux entourant la violence commises envers les travailleuses du sexe.

#### **2.1.1 Le féminisme de l'intersectionnalité**

Le féminisme est un courant de pensée vaste et bien subdivisé à l'ère d'aujourd'hui. Il met l'accent sur l'appartenance des femmes comme égale face aux hommes, mais il insiste aussi sur les différentes réalités existantes entre les rôles de genre, les droits et les devoirs propres aux personnes s'identifiant comme femme (Toupin, 1993). Comme le féminisme, le courant de l'intersectionnalité est lui aussi un vaste courant de pensée. Le féminisme intersectionnel est une théorie transdisciplinaire qui vise à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée (Bilge, 2009). En allant au-delà de la simple reconnaissance des multiples systèmes d'oppression, l'intersectionnalité postule

qu'il existe une interaction entre ces différents systèmes en les impliquant dans la production et la reproduction des inégalités sociales (Bilge, 2013). L'approche réfute donc le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale telle que les catégories de sexe et de genre, de classe, de race, d'ethnicité, d'âge, d'handicap et d'orientation sexuelle (Bilge, 2013).

Selon Bilge (2013), que ce soit dans les rapports de race, de classe ou de genre, ces étiquettes sociales et leurs interactions agissent comme agent d'oppression. Pour plusieurs auteurs, l'intersectionnalité doit constituer un cadre d'analyse qui permet d'aborder des questions macrosociales aussi bien que microsociales (Bilge, 2013; Rogers & Kelly, 2011). Les rapports de domination et les inégalités sociales sont donc des termes piliers de cette approche.

Les origines du mouvement féministe intersectionnel nous proviennent du début du 20<sup>e</sup> siècle et émerge des travaux d'intellectuels américains d'origine africaine telle que Cooper (1892) et Du Bois (1903,1920) (Harper, 2012). Cela dit, nous devons son évolution aux féministes noires américaines telle que hooks (1981, 1984, 1990), Crenshaw (1991, 1994) et Collins (1993) qui ont permis de mettre de l'avant les rapports sociaux d'oppression et de domination des femmes marginalisées aux États-Unis (Harper, 2012). Le concept de l'intersectionnalité est aujourd'hui appliqué à de nombreux courants et mouvements de pensées qui sortent parfois du courant féministe tel qu'il a été originellement pensé (Bilge, 2013). Ces origines et la contribution des auteurs l'ayant théorisé restent toutefois pertinentes à mentionner. De nos jours, l'intersectionnalité est l'une des contributions théoriques des études féministes les plus importantes (McCall, 2013). Selon cet auteur, l'intersectionnalité réfute la notion de genre qui ne serait pas vécue de manière similaire pour toutes les femmes puisqu'elle met de l'avant l'existence de multiples axes de discrimination qui est propre à chaque femme.

Il n'existe donc pas de définition ou d'application universelle de ce concept puisqu'il s'agit essentiellement d'un savoir qui est situé (Bilge, 2013).

L'intérêt académique de cette perspective de la part des chercheurs et chercheuses féministes se fait ressentir dans plusieurs domaines et perspectives théoriques. L'approche dans un contexte académique peut donc être utilisée pour mieux comprendre et définir comment le genre interagit avec les notions de race, d'ethnicité, de classe et de tout autre axe identitaire. Dans un contexte d'expérience d'inégalités et de violence, les féministes intersectionnels sont d'avis que ces expériences sont communes et omniprésentes dans presque toutes les expériences de chacun (McCall, 2013). Ainsi, les rapports de force et de pouvoir sont répétés au sein de tous les niveaux des axes identitaires, ce qui peut continuellement perpétuer des situations d'injustices qui conduisent parfois à de la violence (McCall, 2013).

Comme cette perspective théorique se concentre sur la façon dont agit les différents axes identitaires chez un individu et comment certaines inégalités sont reproduites, l'utilisation de ce cadre théorique dans une recherche s'intéressant aux femmes pratiquant des activités marginalisées semble intéressante. D'ailleurs, ce cadre théorique est jugé pertinent dans l'étude des problématiques sociales, dont la justice sociale et des inégalités sociales (Rogers & Kelly, 2011). C'est donc pourquoi cette recherche s'intéressera au paradigme de l'intersectionnalité pour tenter de mieux comprendre comment la violence et les injustices sont perpétuées sur une population de femmes marginalisées.

### **2.1.2 Le féminisme décriminalisant**

Selon une perspective intersectionnelle, les personnes s'identifiant comme femme dont les travailleuses du sexe doivent composer avec de nombreux axes de marginalisation dont celle d'être une personne vendant des services sexuels. Ces axes restent stigmatisés et marginaux au sein de notre société, ce qui peut conduire à des formes de discrimination, d'injustice et de violence (Comte, 2010). Par exemple, pour de nombreuses chercheuses, féministes et femmes, le travail du sexe reste une activité liée à la victimisation des travailleuses du sexe et donc, le caractère volontaire de l'engagement dans ce type d'activités n'est pas concevable (O'Doherty, 2011). Cela pourrait expliquer pourquoi sa criminalisation ou sa décriminalisation font partie de l'un des débats les plus polarisés du travail du sexe (Comte, 2010).

Selon le texte de Toupin (2006), dans les études féministes classiques de type abolitionniste, la prostitution est une forme d'exploitation, jamais volontaire, qui se traduit par une situation d'inégalité de pouvoir entre les sexes. Ce que l'on cherche à abolir ne concerne pas les réglementations entourant le travail du sexe, mais bien l'activité même de la prostitution. Pour Barry (1995), Legardinier (1996) et Louis (2000), la prostitution constitue des actes sexuels réactionnaires et répressifs dans lesquels des rapports de pouvoir et de dominations sont réaffirmés. En effet, selon la perspective abolitionnisme, un acteur pivot (proxénète) contraint la femme de s'engager dans un type d'activité d'exploitation et la met à disposition d'un client, le prostitueur (Toupin, 2006). La prostitution apparaît ici comme une forme moderne d'esclavage et d'exploitation humaine. Les échanges monétaires qui conduisent à l'enrichissement de différents acteurs parfois au détriment de la personne qui vend des services sexuels deviennent aussi un argument pour abolir cette pratique (Legardinier, 2000). Encore à ce jour, plusieurs débats perdurent quant aux positions et opinions féministes

en lien avec cette pratique. Il s'agit d'ailleurs de l'un des débats qui divisent le plus les branches du féminisme (Toupin, 2006).

La stigmatisation des travailleur.ses du sexe est-elle aussi un enjeu majeur quant aux perspectives visant à la légiférer. La stigmatisation fait référence au fait d'étiqueter, de stéréotyper et de réduire les attributs d'une personne en la distanciant de ce qui est socialement acceptable (Benoit et collab, 2015). Plusieurs textes qui se sont intéressés au concept de stigma s'appuient sur ce concept de la façon dont Goffman l'a théorisé et popularisé (Comte, 2010; Benoit et collab, 2015). Plusieurs auteurs féministes ont d'ailleurs repris ce terme pour l'appliquer aux enjeux de genre. De plus, il n'est pas rare de voir qu'une personne devient stigmatisée lorsqu'elle diffère des catégories socialement acceptées sur le plan de ces choix personnels ou professionnels (Benoit et collab, 2015; Dorais & Lajeunesse, 2003). Le stigma perçu négativement est souvent associé avec la profession du travail du sexe (Benoit et collab, 2015). Très souvent associés au crime, à la débauche et à l'immoralité, les travailleur.ses du sexe sont chargés négativement d'un stigmat qui les discrédite (Comte, 2010). C'est l'une des raisons pourquoi le terme prostitution et prostitué.e a été changé au cours des années 80 pour travail du sexe et travailleur.ses du sexe. Tel que décrit par Comte (2010), la stigmatisation est encore aujourd'hui fortement présente dans l'industrie du sexe.

La stigmatisation possède donc des conséquences importantes pour la personne qui en est ciblée. Un exemple s'appuyant sur les données statistiques permet d'illustrer que les travailleuses du sexe les plus vulnérables à la violence et aux agressions sont celles présentant une problématique de consommation et vivant une instabilité de logement (Mathieu, 2002; Benoit et collab, 2015). Ces trois caractéristiques interagissent ensemble et rendent la femme plus susceptible d'être victime de toute sorte de formes de violence (Mathieu, 2002). La

décriminalisation s'inscrit donc dans une perspective qui cherche à tenir compte des multiples étiquettes sociales et voulant limiter la stigmatisation.

Comme mentionné préalablement, le Canada possède des lois strictes visant à réguler les activités en lien avec le travail du sexe. Ces lois et réglementations pénalisent, encore aujourd'hui, les personnes vendant des services sexuels, ceux qui les achètent tout comme ceux qui gèrent et possèdent des établissements dans l'industrie du sexe, en les sanctionnant et en les criminalisant (Purvis et collab, 2010). Pour plusieurs associations de défense des droits des travailleurs et travailleuses du sexe féministe décriminalisant dont POWER, l'une des voies essentielles pour déstigmatiser le travail du sexe et déconstruire publiquement les préjugés, passe par la décriminalisation de ces activités (Comte, 2010; Purvis et collab, 2014). Selon ces auteurs, la décriminalisation fait référence à l'élimination du Code criminel de toutes lois concernant les activités de prostitution en transférant cette responsabilité au Code civil. Il s'agirait alors de positionner ces activités en tant qu'emploi légitime qui serait alors régulé de la même manière que d'autres types d'emploi et d'activités commerciales de services. Pour plusieurs chercheurs et groupes de défense des droits féministe décriminalisant, la décriminalisation de cette profession devrait être jumelée avec une campagne d'éducation publique sur les préjugés dans un but de favoriser la déstigmatisation (Purvis et collab, 2014; Comte, 2010; Childs et collab, 2006).

Pour plusieurs organismes de défenses des droits des travailleur.ses du sexe féministe décriminalisant, la décriminalisation est la seule option valable (Purvis et collab, 2014; Santini et collab, 2020). La criminalisation place ceux qui vendent des services sexuels dans l'ombre et rend plus difficile l'identification de situations d'exploitation et de coercition de mineurs, en plus de favoriser le travail dans des conditions inadmissibles (Purvis et collab, 2014). La

criminalisation complexifie le travail des travailleur.ses du sexe en les exposant à davantage de danger et en poussant les individus à s'engager dans des situations de clandestinité tout en minimisant la sécurité offerte (Purvis et collab, 2014; Thukral, 2005.) La criminalisation limite aussi l'accès aux travailleur.ses du sexe à la justice, puisqu'elle rend hostile la relation avec les policiers et les acteurs du système judiciaire et n'encourage pas la dénonciation d'abus et de violence (Purvis et collab, 2014; Mainsant, 2013). La criminalisation impacte aussi la santé globale et sexuelle des travailleur.ses du sexe en limitant l'accès aux services de santé, à du matériel de protection et en favorisant une attitude de jugement par les professionnels de la santé à l'égard de ceux-ci (Purvis et collab, 2014). Finalement, la criminalisation limite l'accès aux travailleur.ses du sexe dans leur inclusion à différents systèmes sociaux telle que la possibilité d'intégrer une institution financière, d'enseignement, d'accès au logement et le droit d'avoir la garde d'enfant (Parent & Bruckert, 2011).

Le féminisme décriminalisant est donc une approche à privilégier pour un projet de recherche puisque ce ne sont pas la nature des activités du travail du sexe qui peuvent rendre cette pratique dangereuse et même aliénante, mais bien le fait qu'elle soit criminalisée en partie ou en totalité dans différentes sociétés (Comte, 2010). Selon cette perspective, la décriminalisation du travail du sexe reste la seule option valable pour assurer la sécurité et promouvoir les droits des travailleur.ses du sexe. Ce projet de recherche vise l'inclusion et la reconnaissance de la richesse de l'expérience des travailleuses du sexe et c'est donc pourquoi leurs discours seront mis de l'avant dans les sections subséquentes selon une vision décriminalisante. De plus, elle est un angle d'étude intéressante pour aborder et proposer des solutions aux nombreux défis et enjeux auxquels sont confrontées les travailleuses du sexe.

## 2.2 Définition des concepts de discrimination et de profilage social

Cette section abordera les concepts de discrimination et de profilage social. Ces deux concepts sont interreliés aux théories féministes, plus particulièrement de la notion de stigmatisation et aux axes décrits plus haut. De plus, ces concepts apportent une meilleure compréhension sur le lien existant entre les travailleur.se.s du sexe dans leurs interactions avec différents systèmes (Purvis et collab, 2014).

Tout d'abord, la discrimination est un concept vaste qui a un lien direct avec la stigmatisation puisqu'elle est la principale conséquence d'un stigma perçu (Benoit et collab, 2015). La discrimination se définit par le Blackwell Encyclopedia of Sociology (2021) comme la suivante :

Discrimination refers to the differential, and often unequal, treatment of people who have been either formally or informally grouped into a particular class of persons. There are many forms of discrimination that are specified according to the ways in which particular groups are identified, including race, ethnicity, gender, marital status, class, age, disability, nationality, religion, or language.

Dans un contexte de travail du sexe, il peut s'agir d'un phénomène complexe et comportant plusieurs angles d'approche. L'inégalité d'accès aux opportunités et au même traitement que n'importe quel autre citoyen renforce le cycle de la vulnérabilité chez les travailleuses du sexe. La notion d'identité féminine est complexe, car elle s'articule à travers les attentes et les interdictions sociales qui sont dictées envers les comportements attendus des femmes (Comte, 2010). Selon cette auteure, la question d'honneur et de déshonneur traditionnellement associé à la sexualité féminine tout comme celle de la pureté et de la virginité en sont des exemples. Toutefois, ces notions que l'on pourrait catégoriser de construction sociale n'ont rien de « naturel », car ils font dans ce sens, allusion à des concepts valorisés et créés par le patriarcat. La façon dont se perçoit la femme face à ces catégories

sociales est liée au stigma et joue un rôle important dans sa propre conception de la notion d'identité féminine. D'ailleurs, le sentiment d'être hors-norme peut être présent pour certaines femmes chez qui les représentations et pratiques liées au travail du sexe prônent une sexualité déviante. C'est donc cet interdit social qui porte préjudice à l'identité personnelle de la femme qui rapporte être chargé de honte et de culpabilité d'exercer une pratique marginale. L'exclusion sociale associée à cette pratique « déviante » et cette discrimination constante sont des exemples de la violence latente et structurelle qui confronte les femmes face à cette réalité qui les met en marge de la société (Mensah & Lee, 2006).

Le concept de profilage social est lui aussi un enjeu auquel sont confrontées les personnes portant l'étiquette d'être hors-norme, tels ceux qui vendent des services sexuels puisqu'il apporte son lot de conséquences tant économique que sociétal pour ces individus. Le profilage social est une forme de discrimination selon la Charte des droits et libertés du Québec qui découle du concept de profilage racial. Le profilage social se décrit comme étant toute action prise par des personnes en position d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes reposant sur sa condition sociale observée souvent par des caractéristiques marginales ou précaires (Campbell & Eid, 2009). Pour qu'il y soit une situation de profilage sociale, il suffit qu'une personne qui se trouve en position d'autorité attribue cette étiquette envers une personne dont les caractéristiques visibles telles que l'apparence physique, les comportements, la tenue vestimentaire ou l'attitude sont profilées (Campbell & Eid, 2009). Plusieurs groupes d'individus sont plus souvent profilés par les autorités que d'autres telles les personnes itinérantes, les personnes avec un style alternatif comme les punks et les travailleur.ses du sexe en sont des exemples (Campbell & Eid, 2009). Les individus qui cadrent plus souvent dans l'image traditionnelle que l'on se fait des travailleur.ses du sexe sont donc plus susceptibles de se faire aborder par la police ou de se faire surveiller par les autorités

lorsqu'ils travaillent (Purvis et collab, 2014). Les situations de profilage social impliquant le service de police sont souvent illustrées par des exemples où des contraventions sont distribuées pour flânerie à des personnes itinérantes ou dans les cas d'arrestations des travailleuses du sexe pour sollicitation en public (Purvis et collab, 2014).

Donc, le profilage social agit de son côté, comme justification suffisante permettant le traitement différentiel de ces femmes par les autorités. Cette forme de discrimination reste difficile à prouver, mais elle pourrait nuire à la sécurité et à la protection des femmes. Les rapports sociaux et de genre se reproduisent par ces injustices et ces inégalités d'accès au même traitement que n'importe quel autre citoyen. La présence d'une discrimination constante en ce sens agit comme une violence plus insidieuse, mais bel et bien présente dans le quotidien de ces femmes (Mensah & Lee, 2006).

## **2.3 Quelques critiques et limites de ces approches**

Malgré le succès académique du féminisme intersectionnel et décriminalisant, il existe quelques limites à ces deux approches. Tout d'abord, il faut remettre en contexte l'émergence du concept de l'intersectionnalité qui a débuté par les luttes d'intellectuelles et militantes féministes noires qui avaient avancé plusieurs critiques à l'égard du féminisme blanc qui ne les rejoignait pas en totalité (Bilge, 2015). Ainsi, il y a lieu de se questionner sur l'élargissement de ce concept dans les milieux académiques. Il faut d'abord remettre en contexte que cette forme de pensée critique avait été initialement élaborée pour repenser la façon dont la race prenait place dans le mouvement féministe. Ainsi, il y aurait-il un danger à mobiliser le concept de l'intersectionnalité selon une étiquette différente que celle de la race, ce qui minimiserait les apports des féministes noires l'ayant théorisé ?

Tel qu'apporté par Ludvig (2006), l'intersectionnalité ne pourra jamais inclure toutes les différences qui sont infinies sur l'axe identitaire. De plus, selon cette auteure, c'est à la femme elle-même de définir quelles sont ses situations de discrimination et de les nommer ainsi. Il s'agit de l'un des problèmes de l'intersectionnalité, soit que les axes d'oppression ne peuvent être isolés les uns des autres et redéfinis autrement (Ludvig, 2006). Dans le contexte du travail du sexe, le fait de vendre des services sexuels n'est pas un axe d'oppression ayant été pensé de la sorte par cette théorie. En effet, la perception change d'une femme à l'autre quant à ces expériences dans l'industrie du sexe et de ces autres axes d'oppressions. Ainsi, le milieu académique aurait redéfini ce paradigme pour l'adapter à sa propre vision de problématiques, en ne reconnaissant pas toujours l'apport des femmes racisées l'ayant théorisé (Bilge, 2015).

L'une des limites de la décriminalisation serait donc qu'elle n'est pas une approche universelle, mais bien divergente dans l'industrie du sexe puisque le fait de vendre des services sexuels n'agit pas toujours comme une forme d'oppression. De plus, la décriminalisation n'équivaut pas à la disparition de la violence dans l'univers du travail du sexe (Farley, 2009). En effet, selon cette auteure, on observe que des situations d'abus et de violence continuent de subsister dans des environnements où la prostitution est tolérée ou même décriminalisée. De plus, on fait souvent miroité cette impression que la décriminalisation rend davantage sécuritaire l'environnement et promeuve de meilleures conditions pour les travailleur.ses du sexe alors qu'il semblerait que le lien ne soit pas aussi clair que cela (Farley, 2009).

De ce fait, il faut donc rester prudent et réaliste lorsqu'on aborde les questions de décriminalisation et d'axe d'oppression. Il reste important de s'intéresser au récit individuel des acteurs de l'univers du travail du sexe et de les laisser définir leurs propres expériences. Par conséquent, il faut continuer de s'intéresser aux effets des structures et du climat dans

lequel le travail du sexe s'inscrit, car une influence directe existe avec les récits des travailleurs.ses du sexe. D'ailleurs, ces récits seront mis de l'avant dans les prochaines sections en commençant par expliquer la méthodologie de ce projet de recherche.

## CHAPITRE 3 : LA MÉTHODOLOGIE

Dans ce troisième chapitre, la méthodologie du projet de recherche sera présentée. Tout d'abord, le cadre méthodologique de l'approche narrative et ces particularités seront élaborés. Ensuite, la stratégie de recrutement et la méthode de collecte des données seront présentées. Cette partie s'enchaînera avec celle présentant le processus d'analyse des données et les considérations éthiques. Finalement, les caractéristiques de l'échantillon, dont des participantes, concluront ce chapitre.

### 3.1 Le cadre méthodologique

Dans cette recherche, une méthodologie qualitative a été utilisée. Il faut d'abord mentionner que ce type de méthodologie vise à recueillir des données descriptives. Ainsi, l'interprétation des résultats est un point central dans ce type de méthode puisque les données permettent l'étude de faits précis basée sur l'expérience subjective d'un individu. Aussi, le sujet d'intérêt peut couvrir un phénomène large, mais aussi s'intéresser à des éléments précis, ce qui fait en sorte que les objets d'études peuvent être autant les cultures, les sous-groupes ou l'étude d'un seul individu (Dorais, 1993).

Plus particulièrement, la méthodologie qualitative qui a été utilisée dans cette recherche, mise sur la valorisation de l'expérience personnelle et se nomme l'approche narrative (Fortin, 2006). L'approche narrative permet de mettre en lumière le sens et l'interprétation que les individus accordent à leurs propres expériences personnelles et aux événements de leurs vies (Atieno, 2009). Aussi, elle donne l'opportunité à des participants d'exposer leurs propres réalités et de mettre en valeur leurs points de vue sur certains événements clés (Carey, 2012).

L'approche narrative met donc l'accent sur le pouvoir de la parole (Catani, 1982). Cette approche favorise les histoires personnelles et les points tournants de la vie des individus.

Finalement, cette approche compose avec plusieurs facettes dans un projet de recherche. Comme les données sont subjectives, le chercheur doit donc parvenir à classer ces informations selon des catégories qui varient en fonction de son interprétation (Atieno, 2009). Les théories et notions qui en découlent doivent aussi avoir un pouvoir explicatif suffisant pour être reconnu par la communauté scientifique (Dorais, 1993). À cet effet, le contexte et l'environnement dans lequel la recherche est conduite occupent une place importante et se doivent d'être mentionnés par le chercheur. Ce dernier aspect doit être inclus adéquatement par le chercheur pour nuancer les résultats de sa recherche.

C'est donc pour cela qu'il apparaissait un choix logique d'adopter cette façon de mettre de l'avant le discours des femmes marginalisées, dont des travailleuses du sexe lorsque l'on s'intéresse aux injustices commises à leur égard. Cette approche possède plusieurs avantages. L'un d'entre eux est qu'elle permet de rassembler une pluralité de points de vue et d'angles d'analyse d'un même phénomène, ce qui fait en sorte que les données sont souvent riches en détail par la quantité d'information qu'elles contiennent (Creswell & Poth, 2018). De plus, la comparaison des données et l'aspect descriptif des phénomènes font partie également des forces dénotées par l'approche qualitative (Dorais, 1993). Ainsi, l'utilisation de l'approche narrative permet à ce projet de recherche d'exposer le discours de femmes étant ou ayant été impliquées dans des activités en lien avec le travail du sexe dans leurs rapports avec les autorités policières. Dans ce projet de recherche, cette approche valorise et met de l'avant leurs discours puisqu'il s'agit des seules données recueillies sur le sujet. Leurs témoignages

représentent donc le point central de cette recherche et seront mis de l'avant dans les sections suivantes.

### **3.2 Stratégie de recrutement**

Les participantes potentielles pour la recherche ont été identifiées par l'entremise d'organismes communautaires accueillants et défendant les droits des travailleur.ses du sexe. Une lettre d'invitation à participer à la recherche a d'abord été envoyée par courrier électronique à différents organismes qui a ce mandat. Ces organismes ont à leur tour, partagé la lettre d'invitation à leurs membres. Aussi, la méthode de recrutement de type « boule de neige » a été utilisée après avoir recruté la première participante, qui à son tour a recruté d'autres participantes potentielles. Dans la lettre d'invitation envoyée aux futures participantes, mes coordonnées et celle de ma directrice de recherche étaient inscrites pour permettre aux femmes de nous contacter directement. Ensuite, une conversation téléphonique avec chaque participante s'est déroulée avant d'effectuer l'entrevue. Les participantes éligibles à la recherche ont été incluses dans la recherche selon la méthode du « premier arrivé, premier servi ». Ce projet de recherche contient finalement 4 participantes.

### **3.3 Méthode de collecte de données**

Pour recueillir les données, des entrevues ont été effectuées. Le modèle d'entrevue qui a été choisi pour ce projet de recherche est l'entrevue semi-structurée. Ce type d'entrevue consiste à :

Pour Van der Maren (1995), l'entrevue, qu'elle soit libre, semi-structurée ou structurée, vise à colliger des données ayant trait au cadre personnel de référence des individus (émotions,

jugements, perceptions, entre autres) par rapport à des situations déterminées ; elle porte sur l'expérience humaine dont elle cherche à préserver la complexité (Baribeau & Royer, 2013).

Nous avons choisi ce type d'entrevu parce qu'elle laisse le participant s'exprimer sur ses propres expériences et qu'elle favorise la libre-expression. Les entrevues semi-structurées s'intègrent bien à une approche narrative puisque le discours du participant est le centre d'intérêt de la recherche. Dans le cadre de cette recherche, un guide d'entretien a été préparé à l'avance. Ce guide d'entretien contient quelques questions ouvertes et neutres choisis pour aider la participante à aborder les thèmes recherchés dans ce projet. Ce guide se trouve à l'annexe B. Les questions retrouvées dans ce guide n'ont pas toujours été posées selon le même ordre et les participantes étaient encouragées à parler des thèmes qu'elles souhaitaient.

Les entrevues ont duré entre 30 et 45 minutes chacune. Une seule entrevue par participante était nécessaire. Les entrevues se sont déroulées à l'aide du logiciel de vidéoconférence Zoom à l'exception d'une entrevue qui s'est déroulé par téléphone. Ce choix a été fait puisque le contact direct avec les participantes était impossible dû à la pandémie mondiale. Il était demandé à la participante de se trouver dans un endroit où elle se sentait confortable de parler librement pendant l'entrevue. Avec l'autorisation de toutes les participantes, les entrevues ont été enregistrées sous forme audio dans le but de les retranscrire en verbatim et d'ensuite les analyser.

### **3.4 Processus d'analyse des données**

L'analyse des données recueillies du projet de recherche s'est faite selon une analyse de contenu thématique. Ce type d'analyse se définit comme suit :

Un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des « discours » extrêmement diversifiés et fondés sur la déduction ainsi que l'inférence. Il s'agit d'un effort d'interprétation qui se balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et, d'autre part, la fécondité de la subjectivité (Bardin, 1977).

De manière générale, ce type d'analyse permet d'identifier et de regrouper différents thèmes et sous-thèmes abordés au cours de l'entrevue (Paillé & Mucchielli, 2012). Comme mentionné au préalable, toutes les entrevues ont été retranscrites en verbatim. Ensuite, des codes ont été attribués aux thèmes centraux de chaque verbatim.

Cette codification s'est fait au fur et mesure de la lecture des textes. Il y a 5 thèmes principaux qui ont ensuite été déduits de tous les codes recensés. Ces données ont été analysées à la main et non à l'aide d'un logiciel puisqu'il n'y avait que 4 entrevues à analyser. Cette analyse a tenté de faire ressortir les spécificités de chaque témoignage reçu. De plus, ces thèmes communs à chaque témoignage ont permis de développer un cadre d'interprétation des résultats obtenus et ainsi, créer un fil conducteur entre les 4 entrevues. Le contenu de ces analyses sera présenté au chapitre suivant en exposant les résultats de recherche selon les principaux thèmes retenus.

### **3.5 Considérations éthiques**

Ce projet de recherche a reçu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche (CER) en sciences sociales de l'Université d'Ottawa (voir annexe D). Le certificat attestant que la recherche pouvait être menée a été obtenu le 25 mars 2021. Avant de participer à l'entrevue, toutes les participantes ont pris connaissance du formulaire de consentement (voir annexe C) et nous sommes revenus sur certains points cruciaux de la recherche avant d'effectuer l'entrevue pour nous assurer que la participante comprenait toutes les modalités de ce formulaire. Les participantes ont chacune donné leur consentement libre et éclairé afin de participer à ce projet de recherche. De plus, les participantes ont été informées qu'elle avait

l'opportunité de se retirer du projet de recherche à n'importe quelle étape de celui-ci et de refuser de répondre à certaines questions. Un consentement verbal et enregistré a été donné par chaque participante.

### **3.6 Les caractéristiques de l'échantillon**

Pour participer à ce projet de recherche, les participantes devaient répondre à ces critères : 1) s'identifier comme femme 2) être âgée d'au moins 18 ans 3) avoir déjà pratiqué ou pratiqué en ce moment des activités en lien avec le travail du sexe 4) Résider au Québec ou en Ontario et finalement 5) avoir déjà eu des contacts avec le service de la police en lien avec le travail du sexe. De plus, comme les entrevues se déroulaient en français, il était demandé aux participantes d'être en mesure de s'exprimer dans cette langue. Le choix de s'intéresser aux femmes pratiquant le travail du sexe plutôt qu'aux hommes ou aux personnes non binaires relève du fait qu'elles sont le groupe le plus nombreux offrant de ce type de services sexuels et qu'elles subissent encore de fortes discriminations basées sur leur genre en lien avec leur profession (Benoit et collab, 2015). Dans la littérature, les enjeux propres à ces femmes sont ainsi différents que celle s'intéressant aux hommes ou aux personnes non binaires (Decker et collab, 2015).

#### **3.6.1 Les caractéristiques des participantes**

Comme préalablement mentionné, il y a 4 participantes qui ont été retenues pour participer à ce projet de recherche. Cette section tentera de les décrire et d'exposer les grandes lignes de leurs parcours de vie dans l'industrie du sexe.

Sandra est une mère monoparentale de deux enfants qu'elle a élevés seule. Elle a commencé à pratiquer des activités d'escorte alors qu'elle était âgée de 29 ans. Ce sont des raisons

économiques qui l'ont attirée vers ce milieu. Elle a pratiqué des activités d'escorte au sein d'une agence, mais elle a aussi fait vendre des services sexuels à son compte dans la rue. Son parcours n'est pas linéaire puisqu'il y a eu des périodes où elle s'est volontairement retirée de ce milieu et puis elle y est retournée. Sandra a aussi un passé de consommation de drogues. Elle a travaillé au Québec, mais aussi en Colombie-Britannique. Depuis 2011, Sandra ne travaille plus dans l'industrie du sexe, elle s'implique au sein d'organismes communautaires et agit comme paire aidante.

Marie-Ange est une femme de 45 ans qui travaille depuis plus de 10 ans en tant qu'escorte. Elle a initialement commencé avec une agence et puis, avec un chauffeur-annonceur pour finalement, travaillé à son compte. Elle ne travaille présentement qu'avec des clients réguliers qu'elle accueille chez elle. Une amie l'a déjà aussi aidé avec la gestion des annonces et de sa sécurité. Marie-Ange est aussi sobre d'alcool depuis 3 ans également. Elle est une activiste qui milite pour les droits des travailleuses du sexe.

Stella est une septuagénaire qui a un long historique de vie dans le travail du sexe. Elle a quitté le domicile familial à l'âge de 13 ans après avoir vécu des violences familiales et elle s'est ensuite engagée dans des activités de danse érotique. Elle a travaillé dans différentes provinces du Canada pendant 8 ans comme danseuse, pour ensuite revenir à Montréal. Une vie d'itinérance et de vente de services sexuels sur la rue l'a suivie pendant 13 ans. La toxicomanie a aussi fait partie des épreuves de vie difficiles auxquelles elle a dû faire face. Stella a quitté le milieu de la rue en 2001 grâce au support de plusieurs organismes qui l'ont outillé à travers son parcours de vie. Elle est maintenant impliquée depuis plus de 10 ans avec des organismes communautaires qui tentent de sortir les femmes du milieu du travail du sexe et de la rue.

Alison est une femme qui a découvert l'industrie du sexe à travers des «*rave party*» auquel on l'avait introduite. Alors qu'elle était dans une période de sa vie où elle avait besoin d'argent, elle a commencé à offrir des services d'escorte lorsqu'elle avait 24 ans. Elle est restée les deux années qui ont suivi dans l'univers du travail du sexe. Elle a travaillé à son compte pendant une certaine période de temps pour ensuite travailler pour un proxénète. Alison vendait des services sexuels, mais s'occupait aussi de la gestion des activités de proxénétisme. Elle a vécu des événements difficiles qui l'ont conduite à développer un syndrome de choc post-traumatique. Le programme des Survivantes du SPVM l'a accompagné dans ses difficultés et ses démarches judiciaires.

## CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans ce quatrième chapitre, les principaux thèmes des données de cette recherche seront présentés. Ce chapitre sera divisé selon ces thèmes qui seront abordés et illustrés à l'aide d'exemples de verbatim des entrevues.

### 4.1 Introduction aux thèmes

Les sections subséquentes vont présenter les principaux thèmes et sous-thèmes qui sont ressortis lors de l'analyse des données des verbatims. Toutes les participantes ont commencé par expliquer leur trajectoire d'entrée dans l'industrie du sexe. Puis, les récits se sont ensuite basés sur les différentes expériences des participantes dans cet univers du travail du sexe. Les contacts qu'elles entretenaient avec les différents corps policiers de leur région ont ensuite été discutés. Finalement, les entrevues se sont conclues en discutant de stratégies pour tenter d'améliorer la relation entre les travailleuses du sexe et le système policier. J'ai ensuite identifié quatre grands thèmes principaux qui ont émergé du discours des participantes. Ces thèmes sont 1) l'exclusion sociale et la marginalisation 2) les abus de pouvoir policier 3) les interactions favorables, et 4) les stratégies et recommandations.

### 4.2 L'exclusion sociale et la marginalisation

L'ensemble des participantes ont mentionné avoir vécu des situations où elle se sentait vulnérable ou en besoin urgent d'argent lorsqu'elles se sont tournés vers le milieu du travail du sexe. Pour Sandra, ce sont des raisons économiques qui l'ont attiré vers ce milieu :

*« J'ai commencé à l'âge de 29 ans, j'étais à la maison avec deux enfants, monoparentale. Mon deuxième enfant venait juste de naître, il avait 6 mois. Et c'était pour payer les comptes, l'épicerie, le loyer tout ça »*

D'un autre côté, Stella raconte avoir vécu un parcours de vie difficile dès un très jeune âge qu'elle a dû fuir :

*« Moi je suis partie de chez moi à 13 ans quand mon père m'a battu parce qu'il m'a battu plus violemment qu'avant. Moi je me suis dit, si lui me tue pas, c'est moi qui va le tuer alors je suis partie de chez moi [...] ce midi-là je suis partie sur le pouce à Sudbury »*

Les participantes affirment qu'elles ne savaient pas nécessairement dans quel type de milieu elle s'embarquait. Certaines d'entre elles avaient déjà côtoyé un peu cet univers, comme Alison, qui s'est rendu compte par la suite de certaines difficultés du milieu:

*« Peu à peu j'ai été désensibilisée parce que j'allais dans les afters, tu sais toutes les places où il avait des pimps et des escortes. Donc à un moment, j'ai eu des problèmes monétaires pis le déclic que j'ai eu c'est de commencer à faire ça parce que j'avais tellement été désensibilisée à tout ça que je me suis dit bon, je vais aller faire ça [...] mais je me suis rendu compte que je ne connais pas ça du tout »*

Au niveau du type de travail qu'elles effectuent ou effectuaient, toutes les participantes ont tenté plusieurs formes de travail du sexe. Pour la plupart, dont Marie-Ange et Sandra, leurs débuts dans cette industrie se sont faits par le biais d'agences. Par la suite, ces deux femmes ont quitté leur agence respective pour travailler chacune à leurs propres comptes. Stella, de son côté, s'est fait introduire le métier de danseuse érotique alors qu'elle vivait une période d'itinérance :

*« J'ai quêté là une couple de mois dans la rue, mais après ça une fille m'a recruté et elle me donnait à manger dans un hôtel où elle dansait et elle m'a recruté et j'ai commencé à danser. J'étais rendu la vedette de la semaine à Toronto et je n'avais même pas 14 ans. Ouais, j'ai passé 8 ans de ma vie là- dedans. J'ai aussi passé du temps à Vancouver et au Québec ».*

Pour Alison, les événements se sont passés différemment puisqu'elle s'est fait rapidement introduire au milieu du proxénétisme :

*« J'ai décidé de travailler avec un gars qui finalement s'est avéré à être un pimp pis moi j'avais 24 ans donc je pensais que j'étais assez intelligente pour pas avoir de pimp du tout donc je suis partie. Sauf que mon ami m'a présenté à un autre pimp pis là ça été vraiment l'enfer »*

La consommation de drogues a aussi fait partie des enjeux relevés par les participantes. Pour plusieurs d'entre elles, cette consommation s'inscrivait comme réponse à leur statut marginal et était encouragée et normalisée dans le milieu de l'industrie du sexe. Dans un but d'améliorer son rendement, Alison, qui travaillait tous les jours et nuits pour un proxénète, consommait des amphétamines pour garder le rythme de travail. De son côté, Stella consommait abusivement de l'alcool et de la drogue pour affronter son mode de vie d'itinérante et de travailleuse du sexe. Alors qu'elle tentait de jongler avec sa consommation de drogue et son emploi d'escorte, Sandra s'est retrouvée à vendre des services sexuels sur la rue :

*« Il y avait des vendeurs de drogues qui essayent de faire du proxénétisme ou des proxénètes qui s'arrangent avec les vendeurs de drogue. Donc, souvent ils apportent la drogue avant aux vendeurs de drogue, mais ce n'est pas vraiment de la protection [qu'ils peuvent t'offrir] ».*

C'est d'ailleurs cette consommation qui a fait en sorte que son état général s'est dégradé:

*« Je savais plus ce que je faisais... Je prenais beaucoup de drogues et j'étais rendu au bout de mes 4-5 ans de consommation chaque jour et de prostitution de rue. Et je ne dormais pas, je ne mangeais pas et après des années, la tête avait rétréci et je pensais plus ».*

La vente de services sexuels et la consommation de drogues restent stigmatisées, et placent ces femmes dans des statuts plus vulnérables et marginales. L'une des conséquences négatives est que la sécurité et l'intégrité de ces femmes sont parfois mises en jeu. Les participantes ont toutes raconté qu'elles ont été exposées à des formes d'agressions en lien avec leur mode de vie. Les agressions étaient parfois commises par des proxénètes, des clients ou des passants sur la rue. Ce thème est revenu fréquemment dans toutes les entrevues. Ces agressions passaient par des altercations jusqu'à de véritables tentatives de meurtre. Alison raconte que plusieurs clients se sont montrés physiquement et sexuellement violents avec elle. Elle raconte *« J'ai été violée par des clients, tu leur dis que tu ne fais pas ça et ils le font pareil... Eux ils m'ont payé et ils s'en foutent »*. Sandra, de son côté, a été agressée physiquement par deux passants dans la rue qui pensait qu'elle tentait de voler leur véhicule :

*« Il devait mesurer 6pi si ce n'était pas plus et il était très fort. Il rentrait son cellulaire dans mes côtes. Pis la fille s'est mise par-dessus moi parce que je hurlais et elle a mis sa main sur ma bouche et je l'ai mordu après un temps que j'étais plus capable de respirer et que je paniquais ».*

Stella a vécu une expérience traumatisante qu'elle se rappelle très bien plusieurs années plus tard ; alors qu'elle se trouvait en position de vulnérabilité, intoxiquée et seule avec un client, celui-ci a tenté de l'étrangler pour la tuer :

*« Moi sur le coup je suis tombée inconsciente et je pensais que j'étais morte. Moi je priais à Dieu et je lui disais de me pardonner parce que j'avais été trop loin. Je me rappelle exactement d'avoir pensé ça. Moi j'avais perdu connaissance et j'étais plein de sang, le sang sortait par tous les trous de ma tête ».*

L'exposition constante aux différentes formes de violence a plusieurs impacts négatifs dans la vie des participantes qui se retrouvent en mode survie avec une peur constante de subir plus d'agressions. Alors qu'elle subissait de la violence sévère par son proxénète, Alison a tenté de fuir le milieu dans lequel elle travaillait, mais elle y est retournée puisque peu d'autres options s'offraient à elle et qu'elle avait l'impression qu'elle méritait ce statut marginal :

*« Mon pimp était aussi violent, plus sexuellement parce que lui c'était déjà fait arrêté et voulait pas qu'on aille de preuves de violence sur notre corps. Un viol ça ne se démontre pas si tu ne vas pas à l'hôpital directement. Donc à un moment je suis partie parce que ça avait vraiment pu de sens. Il a essayé de me séquestrer et puis là je me suis sauvée en Ontario. Quand je suis revenue, il ne me lâchait pas pareil, c'était l'enfer donc à un moment donné j'ai arrêté d'avoir des nouvelles, mais j'ai continué à faire ça pareil parce que j'avais l'impression que j'étais rendu juste ça, je n'avais pu rien ».*

Les conditions de travail au sein d'agences et de services de chauffeur sont-elles aussi difficiles et abusives selon quelques participantes. Sandra et Marie-Ange qui ont chacune fréquenté ces deux types de milieux racontent qu'on demande à l'employé d'être disponible 7 jours sur 7 et pratiquement 24h par jour. De plus, on traite souvent les femmes avec infériorité, manque de respect, en plus de prendre jusqu'à 60% de son revenu. Ces conditions de travail difficiles, l'exposition à la violence et la consommation de drogues placent ces femmes dans des positions

de vulnérabilité et d'exclusion sociale qui renforcent leur statut marginal et l'idée qu'elles ont peu de pouvoir sur leur situation.

### 4.3 Les abus de pouvoir policiers

Les participantes ont chacune eu des contacts à un moment ou à un autre avec au moins un service de police. Parfois les interactions prenaient la forme de contacts non initiés par la travailleuse du sexe. C'est d'ailleurs le cas de Sandra qui s'est fait souvent interpellé par des policiers alors qu'elle n'était pas toujours en train de travailler en tant qu'escorte, mais qu'on la reconnaissait comme telle. Ces interactions se terminaient souvent par des contraventions :

*« J'ai aussi eu de l'accumulation de tickets, c'était incroyable même juste pour sortir de chez moi ou d'aller chez quelqu'un, aller au dépanneur [...] je me faisais arrêté par les policiers pour flâner, des tickets pour ne pas avoir utilisé le trottoir en marchant dans la rue. Ce n'est pas toujours dans le secteur où il y a de la prostitution non plus ».*

Sandra n'est pas la seule participante à avoir expérimenté cette forme de profilage sociale, Alison a, elle aussi été abordée par des policières dans le stationnement d'un hôtel où elle travaillait. Cette interaction ne s'est pas terminée par une contravention, mais on a tenté de lui faire peur en la méprisant :

*« Moi j'avais des tickets pas payé donc j'avais un mandat d'arrestations, mais ils ne m'ont pas arrêté sauf que c'était deux femmes [policière] et elles n'ont pas été très gentilles. Elles m'ont dit la prochaine fois qu'on te voit dans un hôtel et que ne t'a pas payé tes tickets, on va t'arrêter et je ne suis pas sûre que tu vas être contente un samedi soir t'arrêter ta business ».*

À cette époque, Alison était dans l'impossibilité de payer ses contraventions puisque son revenu était entièrement contrôlé par son proxénète. Elle n'a pas été en mesure d'expliquer cette raison aux policières et s'est donc mise à se cacher des policiers pour éviter de subir davantage de conséquences. Stella a aussi vécu des contacts non-initiés avec le service de police qui se sont résulté par une accumulation de contraventions qu'elle n'avait pas les moyens

de payés. Elle a d'ailleurs été incarcérée à trois reprises pour cette raison, mais on l'a libérée rapidement dû à une surpopulation carcérale.

Dans d'autres cas, les interactions avec la police passaient par des formes de négligence ou d'intervention non-aidante selon les participantes. C'est le cas d'une arrestation que Marie-Ange a subie alors qu'elle venait de se blesser alors intoxiquée et qui l'a conduite au poste de police en cellule. Sandra a elle aussi vécu une expérience similaire alors qu'elle s'était tournée vers les policiers pour porter plainte contre l'agence pour qui elle travaillait :

*« Ils m'ont mis dans une cellule et quand j'ai demandé de faire un téléphone, ils ne voulaient pas. Moi j'avais froid et ils m'ont juste apporté une couverture raide qui me piquait la peau. Ils m'ont aussi donné un petit mini band-aid pour ma blessure alors qu'ils disaient que j'étais en danger et qu'on voulait m'amener en ambulance » (Marie-Ange).*

*« L'inspecteur qui est venu chez moi, il m'a montré sa Bible et il m'a demandé si je connaissais ça. Après une heure que je lui expliquais tout ce qui était arrivé et pourquoi je voulais de l'aide des policiers. J'ai trouvé cela bizarre qu'il m'a suggéré de lire la Bible [...] On m'a dit que c'était plus sécuritaire pour moi de lire la Bible et de prendre soin de moi » (Sandra)*

De plus, Sandra rajoute que l'inspecteur l'a découragé de porter plainte contre l'agence en lui rappelant qu'elle était une escorte et a refusé d'augmenter la vigilance policière autour de son domicile pour assurer sa sécurité.

Tout comme Sandra et Marie-Ange, Stella a aussi connu une mauvaise intervention des policiers qui l'a revictimisé. Après avoir vécu une tentative de meurtre par étranglement de la part d'un client, les policiers sont venus la chercher alors qu'elle se trouvait dans un centre de désintoxication pour la ramener sur les lieux de l'agression. Stella avait accepté de les accompagner croyant qu'elle allait être amenée au poste de police pour donner une déposition. Elle explique : *« Moi je paniquais et je n'étais pas capable de parler. On m'a donc ramené tout de suite en désintox. »* Et rajoute *« Ça m'a fait sombrer encore plus et devenir encore plus en choc. Je dormais juste plus [...]. Tu vois, il m'est arrivé des choses comme ça, mais eux ils*

*ne m'ont jamais aidé. Moi j'étais juste une pute qui venait de se faire étrangler pour eux. Je te jure que c'est la vérité ça ».*

Ces interactions négatives avec le système judiciaire, dont avec les policiers, peuvent nuire aux travailleuses du sexe sur plusieurs niveaux dont dans leurs contacts avec les clients. Alison mentionne qu'elle se cachait des policiers par peur qu'un client voie qu'elle a été interpellée par l'un d'entre eux et qu'il refuse d'avoir des contacts avec elle. Selon Marie-Ange, les policiers auraient tenté de la punir en lui donnant de multiples contraventions pour avoir troublé l'ordre public après qu'elle est refusée à de nombreuses reprises d'identifier les clients avec qui elle se trouvait dans un hôtel. L'identification de soi ou des autres est un enjeu majeur selon Sandra qui rajoute : *« il y a beaucoup de demandes de s'identifier aussi alors souvent je ne me promenais pas avec mes cartes alors il me faisait comme des menaces ».*

Plusieurs participantes rapportent avoir subi des sévices sévères de la part de policiers. C'est le cas de Marie-Ange qui a été maltraité par des policiers à son domicile après que l'une de ses amies ait contacté les services d'urgence pour elle parce qu'elle s'était blessée en travaillant :

*« On a demandé du renfort policier et on m'a battu, j'avais des bleus et on m'a mis les menottes. Ils m'ont mis un manteau sale sur moi parce que j'avais juste une petite robe noire [...] Moi je pleurais et je voulais qu'ils fassent quelque chose. Je n'étais pas en danger du tout et je n'ai jamais compris pourquoi on voulait m'embarquer [...] ils étaient 6 sur moi pour me mettre des menottes. Come on... je fais 4 pieds 11. Je ne voulais pas partir de chez nous, j'étais en sécurité ».*

Stella a elle aussi vécu une expérience traumatisante alors qu'elle était dans une ambulance entre la vie et la mort :

*« Dans l'ambulance, on m'a aussi mis une camisole de force, de force. Moi je n'avais jamais eu ça de ma vie, jamais [...] Pourquoi me mettre une camisole de force? Parce que je suis une prostituée? J'étais sûrement en panique, je pense me souvenir de tout, mais peut-être pas ».*

De son côté, Sandra qui a été transportée plusieurs fois par des véhicules d'urgence à l'hôpital pour des surdoses de drogue, nomme qu'elle a vécu quelques mauvaises expériences auprès des policiers qui ne seraient pas toujours montrés rassurant et qui auraient déjà perdu ses effets personnels dont sa carte d'assurance maladie.

L'une des conséquences les plus importantes des interventions policières néfastes et qui a été mentionnées par toutes les femmes interrogées est le fait qu'elles demeurent hésitantes à demander de l'aide dans des situations d'urgence. Cette hésitation, ce manque de confiance et de soutien perturbe encore toutes les participantes parfois plusieurs années après avoir vécu un évènement traumatisant :

*« J'étais plus capable de faire confiance aux autorités [...] Je sursautais, je me sauvais et je ne répondais pas » (Sandra).*

*« S'il arrive quelque chose avec un client, tu vas pas appelé la police donc tu es toujours laissé à toi-même. Tu dois toujours te cacher des policiers pour pas te faire arrêter [...] tu dois toujours être aux aguets. Tu dois être en hypervigilance » (Alison)*

*« Si j'ai besoin d'aide, je sais que je vais hésiter à en demander. Ça peut être dangereux. Sur le coup que tu as peur, tu es dans tes émotions et je sais que je ne les appellerais surement pas » (Marie-Ange)*

*« Je n'ai jamais demandé d'aide à la police [...] Moi les policiers ne m'ont jamais vraiment écouré sauf qu'ils n'étaient pas là lorsque j'en avais besoin » (Stella)*

Les mauvaises relations avec le service de la police ont eu plusieurs conséquences sur le parcours professionnel de quelques participantes. Pour Alison, la première expérience qu'elle a eue avec les deux policières l'a découragé à rechercher leur aide lorsqu'elle se trouvait dans des situations de danger dont lorsqu'elle a été séquestrée par son proxénète. Stella qui voyait des policiers patrouillés tous les jours ne leur a jamais demandé de l'aide même lorsqu'elle était mourante dans la rue, qu'elle pesait 75 lb et avait un sévère problème de dépendance aux drogues. Les différentes formes d'interventions policières non aidantes telles l'accumulation de contraventions, l'invalidation du vécu ou les sévices psychologiques et

physiques commis par les agents de police sont des formes d'abus qui marquent le vécu des travailleuses du sexe en les décourageant de demander de l'aide auprès de ces professionnels.

#### **4.4 Les interactions favorables**

Malgré plusieurs interactions négatives avec différents systèmes d'aide, certaines participantes ont toutefois eu des expériences positives avec différentes personnes qui les ont aidés à se sortir de situations difficiles. Parfois, ces interactions ont agi comme un point tournant dans la carrière du travail du sexe. Ces personnes provenaient d'organismes communautaires, étaient des amis ou même parfois de policiers. L'importance de la bienveillance envers soi-même et de la reconnaissance de ces limites personnelles a aussi été une force importante dénotée par les participantes pour s'aider avec le temps.

Une amie de Marie-Ange l'a déjà aidé à afficher des annonces pour ses services d'escorte et pouvait assurer sa sécurité en connaissant les coordonnées des clients et le lieu de rencontre. Pour Stella, ce sont les organismes venant aux femmes en difficultés qui l'ont vraiment aidé à se sortir de situations difficiles :

*« Moi quand j'avais besoin d'aide, que j'étais brûlée et que je devais me reposer, j'allais en désintox ou en thérapie ou les maisons d'hébergement. Je les ai tous faits les maisons d'hébergements ».*

Stella a encore gardé contact avec plusieurs de ces organismes, même plus de dix années sans utiliser leurs services. Elle cherche aujourd'hui à sensibiliser les organismes communautaires aux réalités des travailleuses du sexe. Sandra, de son côté, est elle-même allée chercher de l'aide à plusieurs reprises pour sa dépendance aux substances et via les services sociaux pour ses enfants. L'isolement social a aussi été une problématique dans son cas. Lorsqu'elle est allée chercher de l'aide spécialisée, cela lui a permis de faire des rencontres,

elle rajoute : *le fait de connaître d'autres femmes comme moi qui s'en sortent et qui sont devenues mes amies aussi, ça m'a beaucoup aidé.*

Alison a vécu une expérience d'aide par les pairs un peu différente quant à elle. Lorsqu'elle travaillait entourée d'autres escortes comme elle, elle mentionne qu'une certaine compétition pour les clients s'installait entre elle et ses collègues. Malgré tout, cela permettait d'assurer leur sécurité entre-elles :

*« Les filles travaillent deux ou trois ensembles, une peut attendre dans la garde-robe, c'est vrai ça, je n'y ai pas pensé. Ça fait en sorte qu'au moins, s'il y a quelque chose, tu le sais ou tu peux lui dire quand mon client est là et s'il a pris plus d'une heure et si ça dépasse, elle peut savoir qu'il y a quelque chose qui se passe ».*

La bienveillance envers soi-même était aussi une qualité rapportée par les participantes. Il s'agissait principalement d'écouter ses limites personnelles, d'aller chercher de l'aide lorsque le besoin s'en faisait sentir et d'utiliser des stratégies pour assurer leur sécurité. Pour Alison, l'utilisation de ces stratégies consistait à colliger des informations sur son client potentiel :

*« Moi je demandais tout le temps pas de client avec numéros inconnus parce que tu ne sais pas qui s'en vient, je ne donnais pas le numéro d'appartement ou de chambres avant que le client te dise qu'il était là ça me permettait de regarder par la fenêtre c'était qui, »*

Pour Marie-Ange, cette stratégie de bienveillance passe par le fait qu'elle ne recrute plus de nouveaux clients pour le moment et décide de prioriser ces clients réguliers. Finalement, Sandra s'est retournée vers de l'aide professionnelle et tente d'appliquer des stratégies au quotidien pour prendre soin d'elle et minimiser ces traumatismes, tel qu'éviter certains quartiers ou de sortir tard le soir.

Parfois, les autorités policières ont été d'une aide importante pour les participantes. C'est le cas d'Alison, qui a été approché par des enquêteurs du service de la police après l'arrestation de son proxénète. Elle raconte :

*« J'ai eu envie de leur parler parce qu'ils ne me regardaient pas comme un morceau de viande et ils ne me regardaient pas comme s'ils étaient plus haut que moi. Ils étaient deux et j'avais vraiment l'impression que c'était de bonnes personnes. Je ne sais pas comment le dire, mais je les ai suivis et je suis allé faire ma déclaration pourtant j'avais tellement peur des policiers ».*

Cette rencontre va bouleverser le cours de son parcours de vie, puisqu'elle sera amenée à témoigner en cour contre son proxénète, appuyé par les enquêteurs, le CAVAC et le programme du SPVM « Les survivantes ». Plus de 7 ans après les faits, Alison a gardé contact avec les enquêteurs, lorsque questionné sur cette décision, elle mentionne :

*« Bin pour moi c'est comme mes sauveurs. Je ne sais pas si j'aurais fini par arrêter de le faire parce que quand ils ont pris ma déposition par après, ils m'ont parlé et envoyé vers plein d'organismes.[...] Moi j'avais un gros choc post-traumatique, je ne me rappelais plus rien. Tu sais quand je me suis rendu compte la toute première fois qu'on parlait de viol qu'il m'avait fait subir, j'étais en cours. Donc je n'avais aucune idée et ça comme poper quand je le disais, je me suis dit «bin ça c'est un viol».*

Sandra a elle aussi, eu une expérience positive lors d'une intervention policière qui s'est déroulée à Vancouver. Alors qu'elle se trouvait dans une ruelle, elle a été approchée par des policiers qui ont tenté de l'aider :

*« Ils m'ont trouvé dans une ruelle en train de consommer et ils sont juste pris mon matériel de consommation. Pas ma consommation, juste le matériel et ils m'ont dit qu'il trouverait ça triste de me retrouver décédé. Ils m'ont dit que j'avais l'air de pas bien aller, je dégénérais, je dégénérais. Et ça m'avait touché. »*

Cette intervention ne s'est pas non plus conclue avec une amende, les policiers ont plutôt tenté de lui parler des ressources d'aide disponibles de la région. Elle décrit : *« On m'a demandé si j'avais une place pour rester ou s'ils pouvaient m'accompagner à un endroit où on peut m'aider à trouver une place où rester, sans avoir besoin de téléphoner ».* Cette situation

lui a permis de retrouver confiance dans l'aide policière. Plusieurs années plus tard, Sandra a même fait appel d'elle-même en toute confiance aux policiers pour des raisons de santé :

*« Ils ont été corrects avec moi. Ils sont même rentrés chez moi parce que finalement j'étais en confiance [...] Ils étaient ouverts et faisaient des blagues un peu. Ils ont aussi été patients. Ils m'ont laissé leur carte et ce sont des policiers communautaires. Maintenant, s'il m'arrive quelque chose, je peux directement contacter eux autres ».*

Une situation similaire s'est produite pour Marie-Ange qui a elle aussi bénéficié d'aide policière après avoir fait une tentative de suicide :

*« La police est venue, mais juste en attendant que ma mère arrive. Pour que je sois safe et pas seule. Eux, ils m'ont rassuré beaucoup parce que j'étais dans un coin et j'avais peur d'eux. J'étais dans un état pitoyable. Ils ont réussi à me rassurer quand même et à me faire parler ».*

Les participantes, malgré leurs craintes, ont presque toutes vécu une forme d'intervention ou de contact avec les policiers qui leur a été bénéfique. Toutefois, pour que ces interventions se déroulent positivement, elles doivent respecter certaines balises. Dans cet ordre d'idée, les conseils et recommandations amenés par les participantes vers les policiers seront abordés à la prochaine section.

## **4.5 Les stratégies et recommandations**

Comme mentionné préalablement, toutes les participantes ont eu des contacts avec les services policiers qui ont été nuancés, soit parfois négatif, mais aussi positif. Lorsqu'elles reviennent sur des événements où les contacts ont été plus négatifs, les participantes ont émis des formes de stratégies d'interventions et de recommandation à l'usage des policiers dans leurs interventions avec les travailleur.ses du sexe, pour favoriser les liens entre ces deux groupes.

#### 4.5.1 Les attitudes à privilégier

Plusieurs qualités sont requises en intervention selon Marie-Ange qui rappelle que la patience est une force que les policiers doivent adopter dans leur relation avec les travailleur.ses du sexe :

*«La police doit être patient avec nous surtout ceux qui sont en consommation. Il ne faut pas brusquer [...] Quand quelqu'un se fait brasser et se fait battre, tu es en état de traumatisme et tu ne comprends pas toujours ce qui se passe autour de toi. Il faut vraiment être patient.*

Comme le rajoute Alison qui rappelle la difficulté liée au métier du travail du sexe, l'importance du non-jugement est primordiale pour mieux comprendre la réalité des travailleur.ses du sexe :

*«Les filles si elles ne sentaient pas de jugement, elles l'appelleraient la police. Il faut humaniser les policiers, c'est ça qu'il manque dans certains services de police [...] toi tu es déjà très bas dans ta vie, vendre son corps ce n'est pas quelque chose de glorieux ».*

L'importance de l'écoute est aussi une qualité qui a été nommée par plusieurs participantes qui ne se sont pas toujours senties comprises ni écoutées dans leurs interactions avec le système policier. De plus, les interventions doivent rester bienveillantes.

*« Écouter c'est important et savoir que tu n'es pas seule » (Alison)*

*« Un ton de voix qui n'est pas saccadé ou criard en s'assurant que la personne comprend. Parler doucement et rester un être humain qui agit avec un autre humain » (Sandra).*

Pour Stella, c'est l'utilisation d'empathie qui est à privilégier dans les interventions avec des populations vulnérables. Finalement, Sandra rajoute également l'importance d'utiliser l'humour lorsque l'occasion se présente dans un but de détendre l'atmosphère et de dédramatiser des situations qui peuvent rendre craintives les travailleur.ses du sexe.

#### 4.5.2 Les interventions à privilégier

Même si elles toutes vécu des interventions négatives avec les policiers, toutes les participantes ont nommés qu'elle aurait aimé se faire offrir de l'aide et des informations par ces intervenants à un moment ou à une autre où elle se sentait en détresse :

*« C'est vraiment les patrouilleurs, s'ils pourraient au moins te dire «hey es-tu correcte? Ça va-tu? Ou tiens ma carte si jamais il t'arrive quelque chose, ce que tu fais c'est légal... c'est de sommer une petite graine dans la tête de la personne » (Alison)*

*« La job ne devrait pas être de donner un ticket à une fille parce qu'elle a fait un client. Leur job devrait être de protéger la fille et lui demander si elle a besoin d'aide même si tu ne vois pas qu'elle en a besoin » (Stella)*

*« Si la personne est en état de consommation, offrir l'aide qui va avec ça. C'est sûr que si sa sécurité est en danger, il faut faire quelque chose quand même » (Sandra).*

Comme le rappelle Alison, il est important, selon elle, de ne pas forcer une personne dans une situation de vulnérabilité à divulguer ou entreprendre des informations et des actions qu'elle ne désire pas, particulièrement lorsque cela relève du domaine judiciaire :

*«Tu ne peux pas forcer quelqu'un a parlé contre son agresseur, c'est une liberté qu'on a tous ce n'est pas une obligation, mais c'est sur que c'est mieux parce que ton système, ton cheminement va être fait plus rapidement, je pense, parce que tu vas te faire aider plus vite, tu vas parler et on va te croire, mais ce n'est pas une obligation»*

Cela étant dit, l'utilisation de la force et de tout type de violence est complètement à proscrire selon les participantes. Sandra rajoute qu'elle est consciente qu'il faut parfois user d'autorité en intervention, mais elle condamne toute forme de violence et d'agression.

#### 4.5.3 La réconciliation

Pour une majorité de participantes, la réconciliation entre le système judiciaire, plus particulièrement entre les policiers et celui du travail du sexe est possible, mais sous certaines conditions. Comme le mentionnait Sandra, mais aussi d'autres participantes, la violence et

l'abus policiers doivent cesser pour permettre de considérer une réconciliation possible entre les deux groupes. Les participantes ont aussi chacune nommé l'impression que la formation académique des policiers était à revoir pour favoriser les échanges dans ce sens :

*« Ça devrait être plus enseigné à l'école de police, je pense. Il devrait y avoir un volet là-dessus [le travail du sexe]. Il y a aussi beaucoup d'intervention maintenant dans des cas de santé mentale et je pense que la police devrait être encore plus sensibilisée à ça » (Marie-Ange)*

La sensibilisation aux enjeux du travail du sexe et de la toxicomanie serait aussi une priorité dans la formation des policiers, selon Marie-Ange. Elle rajoute : *« d'être capable de leur donner des outils pour qu'ils soient capables d'agir et sécuriser les gens comme nous, les consommateurs, les travailleuses du sexe... peu importe ».*

Les policiers doivent donc agir comme des intervenants qui ont un contact privilégié avec les travailleur.ses du sexe puisqu'ils ont accès à cette population plus que n'importe quels autres intervenants. Ces opportunités d'interventions doivent donc permettre aux policiers d'évaluer rapidement la situation et d'offrir une aide adéquate. Dans ce sens, les policiers devraient être en mesure d'informer et de guider les travailleur.ses du sexe comme le mentionne Sandra : *« d'informer qu'il y a des ressources qui existent. Si tu veux t'en sortir ou si la personne qui se prostitue dit qu'elle est vraiment tannée et qu'elle sait plus quoi faire, lui dire que l'on connaît des ressources ».* Elle rajoute aussi que l'accompagnement en assurant la sécurité de la personne dans le besoin devrait être un objectif principal du mandat des policiers, en plus, de ne pas assumer que la personne veule sortir de l'univers du travail du sexe.

Pour Alison, les programmes d'aide aux survivants et survivantes de l'exploitation sexuelle sont aussi une avenue à emprunter pour aider à la réconciliation avec le service de police. Elle commente à ce sujet :

*« Je pense juste que le programme des survivantes devrait être partout parce que là c'est juste au SPVM, mais c'est quelque chose de vraiment bien. Le fait de faire des conférences devant les patrouilleurs, ça aide beaucoup parce que ça enlève les préjugés parce que ce sont quand même des survivantes qui s'en sont sorti. Je pense que ça serait une bonne initiative à avoir dans tous les services de police. Il y a aussi des filles qui ne veulent pas porter plainte et donc des policiers ne peuvent pas faire grand-chose, mais les survivantes sont là pour ça, pour au moins parler et partager que moi je m'en suis sortie donc toi aussi tu peux le faire ».*

Stella, de son côté, pense aussi que ce type de programme d'échange entre des policiers et des travailleur.ses du sexe serait une avenue à emprunter pour tenter de rebâtir les ponts. Ayant déjà elle-même participé à des initiatives de la sorte, elle mentionne : *j'ai même déjà été assise à une table avec un commandant et ils disaient vouloir plus former sur le sujet [...] J'ai aussi des collègues qui ont fait de la prostitution qui travaille avec la police comme survivante maintenant.* Finalement, Sandra qui a des visées encore plus larges mentionne : *« Les policiers peuvent aider les femmes à ne pas nécessairement la sortir de la prostitution, mais je pense que ça, c'est aidant d'avoir un bon contact. Le fait de pouvoir avoir un contact directement, les vraies personnes avec les vraies personnes. D'informer toute la population en général à ce niveau-là aussi ça serait vraiment bien ».*

Pour cela, la collaboration entre les policiers et cette population plus vulnérable doit être de mise. Pour Stella, les policiers doivent reconnaître leur position d'autorité face aux populations vulnérables et cesser de les sanctionner. Ainsi, les craintes déjà existantes pourraient se dissiper avec le temps. Ces multiples pistes d'action et d'opinions pour tenter d'améliorer la relation entre elles et le système policier relèvent du propre vécu des participantes et visent des changements impliquant plusieurs niveaux qui seront discutés dans le prochain chapitre.

## CHAPITRE 5 : DISCUSSION

Ce projet de recherche avait pour objectif d'explorer la relation qu'entretenaient les travailleuses du sexe dans leurs rapports avec les autorités policières. Pour cela, les principaux thèmes ressortis de l'analyse ont tenté d'approfondir ce sujet. Dans ce chapitre, les éléments de l'analyse thématique et les postulats du cadre théorique seront discutés en approfondissant les liens entre ceux-ci et les données de recherche. Comme recensé au deuxième chapitre, la théorie féministe de l'intersectionnalité et le féminisme décriminalisant sont les principaux postulats de cette recherche. Dans ce projet de recherche, je cherche à mieux comprendre quelles sont les principales formes de discrimination et de profilage social ainsi que leurs impacts sur les travailleuses du sexe dans leur contact avec les autorités policières.

Ce chapitre sera divisé en trois sous-sections. Dans un premier temps, les enjeux liés aux situations d'injustices dont à la discrimination et au profilage social seront présentés. Par la suite, les recommandations et les pistes de réflexion pour tenter d'améliorer le lien unissant le système judiciaire à ceux des travailleuses du sexe seront explorées. Finalement, le chapitre se conclura sur les limites de cette recherche.

### **5.1 Les enjeux liés à la discrimination et au profilage social**

Comme mentionné au deuxième chapitre, les concepts de la discrimination et du profilage social ont servi de lunette d'analyse dans cette recherche. Ces concepts ont un lien direct avec la stigmatisation et les contextes d'injustices perçus. Plus particulièrement, la discrimination se définit comme un traitement inégal reçu par l'étiquetage d'une appartenance à un groupe qui se définit selon certaines caractéristiques (Rogers & Kelly, 2011). De son côté, le profilage social se définit comme étant toute action prise par des personnes en position d'autorité à

l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes reposant sur sa condition sociale observée souvent par des caractéristiques marginales ou précaires (Campbell & Eid, 2009). Ces deux concepts sont liés aux théories féministes de l'intersectionnalité et de la visée décriminalisante de la profession du travail du sexe. De plus, ces concepts apportent une meilleure compréhension sur le lien existant entre les travailleur.ses du sexe dans leurs interactions avec différents systèmes (Purvis et collab, 2014). Le système judiciaire, plus particulièrement les services policiers ont été l'objet d'étude de cette recherche en termes de situations où la discrimination et le profilage social a été perpétué dans leurs relations avec les travailleur.ses du sexe. Cette sous-section s'intéressera aux conséquences et aux enjeux de ces notions pour les travailleur.ses du sexe.

### **5.1.1 Traitement différentiel par les policiers**

Comme mentionné au chapitre précédent, les participantes ont toutes relevés l'hypothèse qu'elles subissaient des traitements différents qui se traduisait par des conséquences plus sévères, parce qu'elles avaient été étiquetées comme travailleuse du sexe par les policiers. Cette hypothèse concorde avec celle de Purvis et collab (2014) qui rapporte que la surveillance constante et que les perceptions entretenues à l'égard des travailleuses du sexe comme étant des victimes de leur profession, nuit à leurs relations avec les autorités. À ce sujet, quelques participantes ont exprimé l'impression qu'on les percevait « comme juste une pute » (Stella) ou « comme un morceau de viande » (Alison). De plus, une majorité de travailleur.ses du sexe déclare expérimentés des contacts fréquents non-initiés (*runs-in*) avec les services de police (Thukral, 2005). Ces interactions peuvent être intimidantes et dégradantes, surtout dans un contexte où la personne interrogée n'est pas celle qui a demandé de l'aide policière. Ce type d'interventions peuvent d'ailleurs rendre la travailleuse du sexe plus vulnérable tel que rapporté par quelques participantes qui craignait qu'on les aperçoive discuter avec des policiers. De

plus, une disparité entre les sexes existe sachant que les policiers sont souvent des hommes et qu'une majorité de travailleuses du sexe interpellées ou visées par des opérations policières sont d'appartenance féminine (Montgomery & Symons, 2016). Ces iniquités entre les genres peuvent donc renforcer le cycle de vulnérabilité, en plus d'être un exemple clair de discrimination.

Les sanctions et les conséquences d'être interpellés par les policiers a été un sujet couvert par cette recherche. Plusieurs participantes ont décrit avoir reçu des contraventions à répétition qui visaient à les punir ou les chasser de certains quartiers à la suite de demandes incessantes de s'identifier ou d'identifier des personnes tierces telles que des clients. Ce résultat de recherche est supporté par la littérature qui illustre que des contraventions et des mandats d'arrestations sont émis abondamment envers les travailleur.ses du sexe (Mensah & Lee, 2010; Purvis et collab, 2014). Cette méthode punitive ne tient pas toujours compte du statut socio-économique et de la réalité économique telle que le revenu restreint ou contrôlé par un proxénète de la personne qui reçoit cette sanction. Deux participantes ont été confrontées à cette réalité puisqu'elles se trouvaient dans l'impossibilité de payer les contraventions qui s'accumulait. Cette forme de punition est aussi un exemple de profilage social qui vise à radier et décourager toutes personnes à s'engager dans ce type d'activité (Thukral, 2005).

Les interactions avec les autorités policières sont aussi parfois empreintes de mépris et de commentaires visant à discréditer la profession du travail du sexe et l'intégrité des travailleur.ses du sexe. L'un des exemples relevés par une participante démontrait que le service de police l'a découragé à dénoncer une situation d'abus et l'intervention s'est centrée sur elle et sur son métier d'escorte. Cette forme d'injustice a davantage victimisé la participante. Aussi, ce type d'intervention ne propose pas d'aide concrète pour venir en aide à

la personne qui en demande. Lorsque des intervenants qui ont un contact direct avec des populations plus vulnérables ne proposent pas de ressources d'aide, ils contribuent à perpétuer une vulnérabilité, voire un état de détresse, chez ces populations (Deering et al, 2014). Quelques participantes racontent qu'elles ont été introduites tardivement à des ressources spécialisées aux travailleur.ses du sexe même si elles avaient exprimé à plusieurs reprises vouloir recevoir de l'aide à des policiers. Le fait de créer un découragement à demander de l'aide apporte une détresse psychologique importante et contribue à renforcer les stigmas de la honte, de la marginalité et du sentiment d'être incomprise (Thukral, 2005; Penfold et collab, 2004).

Parfois, comme rapportées dans certaines entrevues, les travailleuses du sexe sont exposées à des situations traumatisantes dont les traumatismes perdurent dans le temps. Ce type de situations impliquent régulièrement les services policiers qui se doivent d'intervenir pour protéger la sécurité et l'intégrité de la victime. Une aide plus spécialisée devrait aussi être offerte, alors que ce n'est pas toujours le cas tel que le rapportent quelques participantes. De plus, la revictimisation des travailleur.ses du sexe est une réalité apportée par les participantes qui ne se sont pas toujours senties écoutées, comprises et à qui on mentait parfois pour obtenir des informations.

Ces problématiques s'inscrivent dans une autre qui est plus large, soit la présence de rapports de force, d'autorité et de pouvoir existant et séparant ces deux groupes. Le paradigme féministe de l'intersectionnalité permet de reconnaître que les travailleuses du sexe restent un groupe possédant plusieurs axes d'oppression. Les interventions visant ce groupe devraient tenir compte de ces axes d'oppression et de leurs interactions entre eux pour mieux saisir la réalité qu'affrontent ces personnes. L'historique liant les travailleur.ses du sexe avec les

services policiers est aussi un aspect à prendre en compte dans les interventions. Comme rapporté par toutes les participantes, une méfiance envers les policiers persiste et les décourage d'aller chercher de l'aide auprès de ces acteurs, ce qui les met parfois en danger. Une vision décriminalisante du travail du sexe pourrait rassurer et promouvoir les droits des travailleur.se.s du sexe. Plusieurs conséquences découlent de ces enjeux et seront expliquées ensuite.

### **5.1.2 Les conséquences du lien policiers-travailleuses du sexe**

L'une des conséquences du mauvais lien les unissant aux policiers qui est la plus évidente pour les participantes est la perte de confiance dans l'aide policière. En effet, les participantes ont toutes exprimé une réticence à contacter les services policiers même lorsqu'il s'agissait d'une situation d'urgence. Cette réticence était causée, pour la majorité d'entre elles, par des expériences négatives ultérieures avec des policiers. Une peur constante des policiers pour diverses raisons telle que des conséquences de détenir un dossier criminel ou d'être davantage stigmatisé a déjà été recensée dans la littérature (Thukral, 2005; Katsulis et collab, 2010; Parent & Bruckert, 2011). Un résultat intéressant nous provenant de la littérature nous démontre aussi que lorsque la travailleuse du sexe n'a jamais été victime de violence policière, celle-ci indique qu'elle demanderait de l'aide aux policiers sans hésiter (O'Doherty, 2011). Un lien semble donc exister entre la méfiance et les situations passées d'abus policiers. Lorsque questionnées sur le sujet, les participantes ont toutes exprimé que leurs interactions passées avec les policiers les rendaient craintives à considérer ces acteurs comme pouvant les aider. Toutefois, quelques participantes ont eu l'opportunité de tisser des liens positifs avec des agents de police ce qui leur a permis de reconsidérer la façon dont elle voyait l'aide policière.

Malheureusement, pour celle dont la peur envers les services policiers persiste, cela semble entraîner une méfiance envers les services policiers et limite les travailleur.se du sexe à considérer les policiers, mais aussi d'autres formes d'aide comme étant une solution lorsqu'une situation de détresse se présente à eux (Deering et collab, 2014). Cela peut causer une détresse psychologique importante et l'impression d'être jugé ou mal compris lorsqu'elles considèrent faire une demande d'aide (Thukral, 2005; Penfold et collab, 2004). Une participante s'est exprimée sur le sujet en racontant son hésitation à demander de l'aide thérapeutique après avoir subi des violences physiques policières, alors qu'elle vivait avec des idées suicidaires. Ces situations de détresse apportent donc une forme d'isolement sociale. La solitude et l'isolement des travailleur.ses du sexe sont des enjeux importants qui entraînent des conséquences telles qu'une plus faible estime de soi et davantage de problèmes de santé physique et psychologique (Pinedo González et collab, 2018). Les travailleur.ses du sexe étant déjà un groupe marginalisé vivant avec le poids de multiples étiquettes sociales hors-normes, l'isolement social combiné à la réticence à chercher de l'aide professionnelle peut les revictimisé et fragilisé davantage.

De plus, l'une des stratégies parfois utilisées par les travailleur.ses du sexe pour gérer des situations difficiles est la consommation de substances. Cette thématique a aussi été aussi abordé par toutes les participantes qui ont mentionné avoir consommé des substances à un moment de leur parcours dans le travail du sexe. La consommation de drogues est fortement corrélée avec l'isolement social et le besoin imminent d'argent, ce qui peut conduire cette population à s'engager dans des activités plus précaires (Pinedo González et collab, 2018; Provencher et collab, 2013). La consommation de substances, surtout les drogues plus dures et moins socialement acceptables nuisent à la santé globale de ces consommateurs, mais renforce aussi le cycle de vulnérabilité (Benoit et collab, 2015; Clarke et collab, 2012). Pour les travailleur.ses du sexe qui consomment ces substances, il est encore plus difficile de faire appel

à de l'aide professionnelle par peur d'être davantage stigmatisé. De plus, comme mentionné par quelques participantes, l'état d'intoxication a nui parfois à leur jugement dans la vente de leurs services sexuels. Cet état a aussi rendu encore plus difficile de faire appel aux services policiers par peur d'être doublement sanctionné.

Plusieurs besoins nommés par les travailleur.ses du sexe persistent et tardent à être répondus. L'un d'entre eux concerne le soutien par des intervenants qualifiés qui connaissent bien les réalités de l'industrie du sexe (Provencher et collab, 2013). Selon cet auteur, cela comprend un soutien et un accompagnement adéquat dans le domaine de la toxicomanie, de la santé globale, du domaine judiciaire et en intervention d'urgence. Ces besoins tardent à être identifiés et répondus rapidement tel que le mentionnent des participantes qui proposent que des intervenants qui ont accès à cette population telle que des policiers proposent d'emblée des ressources d'aide sans insister ou sanctionner les travailleur.ses du sexe. Des recommandations émises par les participantes seront proposées à la section suivante.

## **5.2 Recommandations et pistes de réflexion futures**

### **5.2.1 Amélioration de la qualité du lien policiers-travailleur.ses du sexe**

Bien que ce projet de recherche permette d'avancer les connaissances sur l'expérience des travailleuses du sexe dans leurs rapports avec les autorités policières, les résultats de cette recherche ont suscité quelques pistes de réflexion. Ces pistes pourront permettre d'orienter des recherches futures s'intéressant à un sujet connexe, tout en permettant aux corps policiers d'améliorer leurs relations avec les groupes marginalisés dont les travailleur.ses du sexe.

Tout d'abord, je reste d'avis que le cadre théorique féministe de l'intersectionnalité ainsi que du féminisme décriminalisant reste deux cadres pertinents pour explorer ce sujet de recherche. Ces cadres théoriques impliquent une prise de position claire sur les enjeux du travail du sexe. Premièrement, ils impliquent la reconnaissance des inégalités que vivent des groupes marginalisés face à des groupes majoritaires (McCall, 2013). La reconnaissance de cette oppression par une institution majoritaire dont celle du système policier est primordiale pour tenter d'améliorer les liens les unissant aux groupes opprimés. Ensuite, une volonté de changement qui reconnaît les torts causés par le passé et qui s'engage à ne plus les perpétuer est nécessaire. Le tout se doit d'évoluer dans un contexte où le travail du sexe est décriminalisé pour permettre de diminuer les conséquences de la criminalisation sur ces populations plus vulnérable. La décriminalisation serait aussi une voie pour les travailleur.se.s leur permettant de rebâtir tranquillement une confiance envers les institutions publiques les ayant longtemps discriminés (Parent & Bruckert, 2011). Dans ce sens, les abus et les violences policières se doivent d'être cessés et les recours pour dénoncer ces types de situations devraient être simplifiés et encouragés.

Bien que ce cadre théorique soit utilisé dans de nombreuses recherches féministes avec de multiples composantes identitaires, nous devons nous rappeler que l'intersectionnalité a pris naissance dans le discours de femmes féministes afro-américaines qui ont été les premières à aborder la race comme axe identitaire d'oppression. Dans ce sens, la race constitue un axe d'oppression important où les personnes noires vivent davantage de discrimination (Crenshaw, 1989). Des disparités raciales en termes de conditions de vie plus difficiles et traitement abusif de la part de policiers envers des minorités culturelles persistent et sont bien documentées dans la littérature (Gilfus, 1993; Clarke et collab, 2012). Il serait pertinent pour les recherches futures de s'intéresser à notre question de recherche en incluant l'aspect de la race comme axe

d'oppression. Ceci pourrait permettre de mettre en évidence les conséquences auxquels sont exposées les minorités ethniques qui vendent des services sexuels dans leurs rapports avec les autorités policières.

Les recommandations suivantes résultent principalement des récits, des expériences et des suggestions que les participantes ont émises envers les agents de police :

- Reconnaître que les policiers interviennent toujours selon un rapport de force surtout dans des situations où les travailleur.ses de sexe ne sont pas volontaire à leur présence. Même si les travailleur.ses du sexe peuvent rentrer en contradiction avec la loi, ce n'est pas contre la loi d'être travailleur.ses du sexe (Purvis et collab, 2014).
- Les agents de police, surtout les patrouilleurs se doivent de faire preuve de compétences professionnelles dans leurs attitudes et dans leurs manières d'interpeler et d'approcher les travailleur.ses du sexe. Les craintes des travailleur.ses du sexe sont valide dû aux abus perpétrés (Deering et collab, 2014; Parent, Colette & Bruckert, 2005; Decker et collab, 2015) et les interventions devraient toujours se faire selon le respect du rythme des travailleur.ses du sexe qui sont abordés.
- Être conscient de ses propres préjugés et stéréotypes entretenus à l'égard du travail du sexe et des travailleur.ses du sexe et de leurs impacts. Il est nécessaire que tous les agents de police prennent le temps d'effectuer cet exercice mental et qu'ils n'hésitent pas à demander de l'aide de personnes qualifiées et formées sur le sujet pour les guider.
- Ne pas assumer que tous les travailleur.ses du sexe sont des victimes d'exploitation sexuelle et/ou qu'ils se trouvent en situation de coercition. Le travail du sexe peut être un choix.
- Être sensible au langage utilisé pour discuter du travail du sexe, des travailleur.ses du sexe et des enjeux qui les touchent. Par exemple, il peut s'agir de questionner la

personne qui se trouve devant vous sur la façon dont elle nomme les activités qu'elles pratiquent et sur ses pronoms.

- Procéder à des arrestations, donner des contraventions à répétition et incarcérer les travailleur.ses du sexe n'aident pas à les sauver et ne les décourage pas d'effectuer cette profession. Cela perpétue plutôt un cycle de vulnérabilité qui isole, marginalise et rend encore plus difficile la possibilité de sortir de cette industrie lorsque c'est le souhait de cette personne (Purvis et collab, 2014).
- Un passé chargé de relations hostiles existe entre les travailleur.ses du sexe et la police, il est normal qu'une méfiance existe envers cette institution. Il faut prendre le temps d'apprendre à connaître la personne qui se trouve devant vous et intéressez-vous à ses besoins. Si vous détectez une situation de détresse, recommander la personne à des ressources qui pourraient l'aider.
- Si vous ne dénoncez pas une situation d'abus, vous êtes complices.

### **5.3 Les limites de la recherche**

Il faut d'abord considérer les contraintes de temps à l'élaboration de ce projet comme une limite de cette recherche. Comme il visait l'obtention d'un grade, la recherche a dû être écourtée pour remplir les exigences du programme d'étude. Aussi, il faut prendre en considération le petit échantillon (N=4) que composait cette recherche. Considérant ce paramètre, les données de recherche ne peuvent pas être aussi représentatives qu'une recherche composant un plus large échantillon. Il faut aussi prendre en compte qu'au moment des entrevues, 3 participantes sur 4 avaient quitté le milieu du travail du sexe et se référaient à leurs expériences passées. Il faut donc tenir compte que les résultats obtenus témoignent tous d'une époque différente. Dans ce même ordre d'idée, les témoignages recueillis impliquent tous des services de police de différentes municipalités et villes du Canada. Même si l'institution

policière reste semblable, des différences existent entre la réalité des services policiers à l'échelle pancanadienne.

## CONCLUSION

Ce présent mémoire visait à répondre à la question suivante : « *Quelles sont les formes de discrimination et de profilage social ainsi que leurs impacts sur les travailleuses du sexe dans leur rapport avec les autorités policières ?* » Cette question a été étudiée et a trouvé différents éléments de réponses dans l'analyse des données de recherche. L'analyse des données a permis de répondre aux trois principaux objectifs de cette recherche. D'abord, à l'aide des témoignages des participantes, les concepts de discrimination et de profilage social ont été explorés par des exemples fournis par les participantes. Ensuite, les exemples ont permis d'identifier les principales formes de conséquences de ces situations d'injustices sur les travailleuses du sexe. Finalement, les principales stratégies développées par ces femmes et des recommandations pour viser une réconciliation entre ces deux groupes ont été mises en évidence.

Cette analyse amène plusieurs résultats de recherche permettant de mieux comprendre la réalité des travailleuses du sexe dans leurs interactions avec les policiers. Les résultats de recherche permettent de mettre en évidence que les participantes ont vécu plusieurs situations d'injustice relevant de discrimination et de profilage social dans leurs contacts avec des policiers, laissant plusieurs conséquences sur leurs perceptions de l'aide policière. Selon une perspective intersectionnelle, ces situations d'injustices qui prennent souvent la forme de violence structurelle pourraient être comprises de la sorte lorsque l'on s'intéresse aux injustices vécues par les travailleuses du sexe dans leurs contacts avec les policiers.

Somme toute, ce mémoire a permis de mettre de l'avant la voix de femme pratiquant le travail du sexe dans leurs contacts avec les policiers. De ce fait, nous espérons que ce projet de recherche, bien que ce soit exploratoire, contribuer à faire avancer les connaissances et l'intérêt académique sur le sujet. Il serait souhaitable que les grandes lignes et conclusions de ce mémoire soient considérées dans les futures interventions et recherches des institutions publiques et communautaires.

## BIBLIOGRAPHIE

- Atieno, P. O. (2009). An Analysis of the Strengths and Limitation of Qualitative and Quantitative Research Paradigms. *Problems of Education in the 21st Century*, 13(14), 13–18.
- Bardin, L. (2001). *L'analyse de contenu*. Paris, France : Presses universitaires de France
- Baribeau, C., & Royer, C. (2013). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation *Revue Des Sciences de l'éducation*, 38(1), 23.  
<https://doi.org/10.7202/1016748>
- Benoit, C., Mccarthy, B., & Jansson, M. (2015). Stigma, sex work, and substance use: A comparative analysis. *Sociology of Health and Illness*, 37(3), 437–451.  
<https://doi.org/10.1111/1467-9566.12201>
- Bilge, S. (2013). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *How Languages Are Learned*, 12(1), 27–40. <https://doi.org/https://doi.org/10.3917/dio.225.0070>
- Bruckert, I. & Books, S. P. (2014). Challenges: Ottawa area sex workers speak out.  
[https://books.scholarsportal.info/en/read?id=/ebooks/ebooks0/gibson\\_cppc/2015-01-25/1/10957500](https://books.scholarsportal.info/en/read?id=/ebooks/ebooks0/gibson_cppc/2015-01-25/1/10957500) (page consulté le 19-07)
- Campbell, C., & Eid, P. (2009). La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social. 208. [http://www.cdpdj.qc.ca/Publications/itinerance\\_avis.pdf%5Cn](http://www.cdpdj.qc.ca/Publications/itinerance_avis.pdf%5Cn)
- Canada, House of Commons (2006). The Challenge of change: a study of Canada's criminal prostitution laws. <https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/SSLR-REPORT-06E.pdf> (page consulté le 06-07).
- Carey, M. (2012). Introducing Qualitative Social Work Research. Dans *Qualitative Research Skills for Social Work: Theory and Practice* (pp. 3–29). London : Routledge.
- Catani, M. (1982). Association Revue Française de Sociologie Review Reviewed Work ( s ): Histoire et histoires de vie , la méthode biographique dans les sciences sociales par Franco Ferrarotti ; Tante Suzanne . Une histoire de vie sociale par Maurizio Catani et Suzanne Mazé. *Revue française de sociologie*, 1984, 25-3. pp. 504-509.
- Childs, M., Ciarrocchi, S., Lowman, J., Pacey, K., Paradis, F., Piche, D., Ryan, E., Sigurdson, E., Sigurdson, K., Track, L., Vis-dunbar, M., Calhoun, B., Hornick, B., Ryan, P., Wrinch, P., Gehlen, L., Grayer, S., Keall, A., Kerr, T., & Lemoyre, J. (2016). Beyond Decriminalization : Creative content Images on covers and headers. *Human Rights*.<https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/pivotlegal/pages/84/attachments/original/1345748276/BeyondDecrimLongReport.pdf?1345748276> (page consulté le 19-07)
- Clarke, R. J., Clarke, E. A., Roe-Sepowitz, D., & Fey, R. (2012). Age at Entry into Prostitution: Relationship to Drug Use, Race, Suicide, Education Level, Childhood Abuse, and Family Experiences. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 22(3), 270–289. <https://doi.org/10.1080/10911359.2012.655583>

- Comte, J. (2010). Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe. *Déviance et Société*, 34(3), 425–446. <https://doi.org/10.3917/ds.343.0425>
- Creswell, J. W., & Poth, C. N. (2018). *Qualitative Inquiry & Research Design. Choosing Among Five Approaches (Fourth)*. Thousand Oaks: SAGE Publications.
- Decker, M. R., Crago, A. L., Chu, S. K. H., Sherman, S. G., Seshu, M. S., Buthelezi, K., Dhaliwal, M., & Beyrer, C. (2015). Human rights violations against sex workers: Burden and effect on HIV. *The Lancet*, 385(9963), 186–199. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(14\)60800-X](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(14)60800-X)
- Deering, K. N., Amin, A., Shoveller, J., Nesbitt, A., Garcia-Moreno, C., Duff, P., Argento, E., & Shannon, K. (2014). A systematic review of the correlates of violence against sex workers. *American Journal of Public Health*, 104(5), 42–55. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2014.301909>
- Dorais, M. (1993). Diversité et créativité en recherche qualitative. *Service social*, 42(2), 7–27. <https://doi.org/10.7202/706615ar>
- Dorais, M., & Lajeunesse, S. L. (2003). Intimacy for sale: how does one become involved in the sex trade? *Sociologie et Sociétés*, XXXV(2), 121–138. [http://search.proquest.com/docview/37886256?accountid=13828%5Cnhttp://find.shef.ac.uk/openurl/44SFD/44SFD\\_services\\_page?url\\_ver=Z39.88-2004&rft\\_val\\_fmt=info:ofi/fmt:kev:mtx:journal&genre=article&sid=ProQ:ProQ:ibssshe11&atitle=Intimacy+for+sale:+how+does+o](http://search.proquest.com/docview/37886256?accountid=13828%5Cnhttp://find.shef.ac.uk/openurl/44SFD/44SFD_services_page?url_ver=Z39.88-2004&rft_val_fmt=info:ofi/fmt:kev:mtx:journal&genre=article&sid=ProQ:ProQ:ibssshe11&atitle=Intimacy+for+sale:+how+does+o) (page consulté le 19-07)
- Dorais M., Lajeunesse, S. (2003). Intimité à vendre : comment devient-on travailleur du sexe ? *Sociologie et Sociétés*, 35(2), 121–138. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/008526ar>
- Farley, M. (2009). “Bad for the body, bad for the heart”: Prostitution harms women even if legalized or decriminalized. *Violence Against Women*, 10(10), 1087–1125. <https://doi.org/10.1177/1077801204268607>
- Farley, M., H. B. (2009). Stress and post-traumatic stress disorder. *Paediatrics and Child Health*, 19(2), 79–83. <https://doi.org/10.1016/j.paed.2008.10.009>
- Fortin, M. (2006). *Fondements et étapes du processus de recherche*. Montréal : Les Éditions de la Chenelière.
- Gilfus, M. E. (1993). From Victims to Survivors to Offenders: Women’s Routes of Entry and Immersion into Street Crime. *Women & Criminal Justice*, 4(1), 63–89. [http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1300/J012v04n01\\_04](http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1300/J012v04n01_04)
- Halter, S. (2010). Factors that influence police conceptualizations of girls involved in prostitution in six u.s. cities: Child sexual exploitation victims or delinquents? *Child Maltreatment*, 15(2), 152–160. <https://doi.org/10.1177/1077559509355315>(page consulté le 18-07)

- Harper, É. (2012). Regards sur l'intersectionnalité. Collection Études et Analyses, (44), 1–15.
- Holsopple, K. (2008). Strip Clubs According to Strippers: Exposing Workplace Sexual Violence. *Journal of Chemical Information and Modeling*, 53(9), 287. <https://doi.org/10.1017/CBO9781107415324.004>
- Katsulis, Y., Lopez, V., Durfee, A., & Robillard, A. (2010). Female Sex Workers and the Social Context of Workplace Violence in Tijuana, Mexico. *Medical Anthropology Quarterly*, 24(3), 344–362. <https://doi.org/10.1111/j.1548-1387.2010.01108.x>
- Klambauer, E. (2018). Policing roulette: Sex workers' perception of encounters with police officers in the indoor and outdoor sector in England. *Criminology and Criminal Justice*, 18(3), 255–272. <https://doi.org/10.1177/1748895817709865>
- Legardinier, C. (2000). « La prostitution I », dans Helena Hirata et autres, *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris, PUF : 161-166
- Ludvig, A. (2006). Differences between women?: Intersecting voices in a female narrative. *European Journal of Women's Studies*, 13(3), 245–258. <https://doi.org/10.1177/1350506806065755>
- Mainsant, G. (2013). Contrôle policier et définitions de la prostitution. *Ethnologie Française*, 43(3), 485–493. <https://doi.org/10.3917/ethn.133.0485>
- Mensah, M. & Lee, C. (2010). Petites et grandes discriminations des travailleuses du sexe au Québec: Plaidoyer. *Le Sociographe*, 31, 47-55. <https://doi.org/10.3917/graph.031.0047>
- Mathieu, L. (2002). Quand « la peur devient une existence » : Sur la place de la violence dans le monde de la prostitution. *Homme et La Société*, 143–144(1), 47–63. <https://doi.org/10.3917/lhs.143.0047>
- McCall, L. (2013). The Complexity of Intersectionality. *Journal of Chemical Information and Modeling*, 53(9), 1689–1699.
- Ministère de la Justice (2013). Document technique: Projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/protect/p1.html#sec> (page consulté le 06-07)
- Montgomery, L., & Symons, E. (2016). Secours ou préjudice : le profilage des travailleurs et travailleuses du sexe comme victimes de trafic humain. *Reflets: Revue d'intervention Sociale et Communautaire*, 22(1), 194. <https://doi.org/10.7202/1037169ar>
- O'Doherty, T. (2011). Victimization in off-street sex industry work. *Violence Against Women*, 17(7), 944–963. <https://doi.org/10.1177/1077801211412917>
- Pailé, P., & Mucchielli, A. (2012). L'analyse thématique. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. (pp. 231–309). Paris : Armand Collin.

- Parent, C., & Bruckert, C. (2005). Le travail du sexe dans les établissements de services érotiques : une forme de travail marginalisé. *Déviance et Société*, 29(1), 33. <https://doi.org/10.3917/ds.291.0033>
- Parent, C., & Bruckert, C. (2011). Les travailleuses du sexe et la vie économique : marginalisation et résistance. *Criminologie*, 43(2), 199–217. <https://doi.org/10.7202/1001775ar>
- Parent C. ; Bruckert, C. (2005). Répondre aux besoins des travailleuses du sexe de rue : un objectif qui passe par la décriminalisation de leurs activités de travail. *Reflets*, 11(1), 112–145. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/013061ar>
- Penfold, C., Hunter, G., Campbell, R., & Barham, L. (2004). Tackling client violence in female street prostitution: Inter-agency working between outreach agencies and the police. *International Journal of Phytoremediation*, 21(1), 365–379. <https://doi.org/10.1080/1043946042000286074>
- Pinedo González, R., Palacios Picos, A., & de la Iglesia Gutiérrez, M. (2018). “Surviving the Violence, Humiliation, and Loneliness Means Getting High”: Violence, Loneliness, and Health of Female Sex Workers. *Journal of Interpersonal Violence*. <https://doi.org/10.1177/0886260518789904>
- Provencher, M.-A., Côté, P.-B., Blais, M., & Manseau, H. (2013). La prostitution en situation de rue : Une analyse qualitative des trajectoires d’entrée et de sortie chez les jeunes femmes à Montréal. *Service Social*, 59(2), 93–107. <https://doi.org/10.7202/1019112ar>
- Purvis, L., Bruckert, C., & Chabot, F. (2014). The Toolkit: Ottawa Area Sex Workers Speak Out. 1-4-. <http://thetoolkitproject.com/tool/the-value-proposition-canvas#sthash.xIgpPIhz.dpbs> (page consulté le 19-07)
- Raphael, J., & Shapiro, D. L. (2004). Violence in Indoor and Outdoor Prostitution Venues. *Violence Against Women*, 10(2), 126–139. <https://doi.org/10.1177/1077801203260529>
- Rogers, J., & Kelly, U. A. (2011). Feminist intersectionality: Bringing social justice to health disparities research. *Nursing Ethics*, 18(3), 397–407. <https://doi.org/10.1177/0969733011398094>
- Rosa, J., Sc, B., Chadillon-farinacci, V., & Sc, M. (2014). Exploitation sexuelle et sujets connexes. SPVM. [https://spvm.qc.ca/upload/Informations/PDF/ROSA-\\_CHADILLON\\_Exploitation\\_sexuelle\\_et\\_sujets\\_connexes.pdf](https://spvm.qc.ca/upload/Informations/PDF/ROSA-_CHADILLON_Exploitation_sexuelle_et_sujets_connexes.pdf). (page consulté le 15-07)
- Santini, T., Klein, A. (2020). Travail du sexe et discours sur la réduction des méfaits. <https://chezstella.org/wp-content/uploads/2020/09/Travail-du-sexe-et-discours-sur-la-re%CC%81duction-des-me%CC%81faits-.pdf> (page consulté le 15-07)
- Shaver, F. M. (2016) "Prostitution". *The Canadian Encyclopedia*, Historica Canada. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/prostitution>. (page consulté le 20-07).
- Thukral, J., M. D. et A. M. (2005). Behind Closed Behind Closed.

<https://sexworkersproject.org/downloads/BehindClosedDoors.pdf> (page consulté le 15-07)

Toupin, L. (1993). Une histoire du féminisme est-elle possible ? *Recherches féministes*, 6(1), 25–52. <https://doi.org/10.7202/057723ar>

Toupin, L. (2006). Analyser autrement la « prostitution » et la « traite des femmes ». *Recherches féministes*, 19(1), 153–176. <https://doi.org/10.7202/014068ar>

Wells, M., Mitchell, K. J., & Ji, K. (2012). Exploring the role of the internet in juvenile prostitution cases coming to the attention of law enforcement. *Journal of Child Sexual Abuse*, 21(3), 327–342. <https://doi.org/10.1080/10538712.2012.669823>

## Annexe A

### LETTRE D'INVITATION



#### **Invitation à participer à un projet de recherche : Comprendre l'expérience des femmes étant ou ayant déjà été impliqué dans le travail du sexe dans leur relation avec les autorités policières**

Florence Bovet, étudiante à la maîtrise en service social à l'Université d'Ottawa, vous invite à participer à un projet de recherche sur le thème du travail du sexe et des inégalités sociales en termes de discrimination et de profilage social dans les rapports avec les autorités policières. Il est important de noter que ce projet de recherche est mené indépendamment de tout organisme même s'il s'agit d'un lieu de recrutement. Ce projet vise à recueillir l'expérience des femmes de l'industrie du sexe par rapport à leurs expériences dans ce domaine et les rapports qu'elles entretiennent avec les autorités policières. Ainsi, la question de recherche est la suivante : « Quelles sont les formes de discrimination et de profilage social ainsi que leurs impacts sur les travailleuses du sexe dans leur rapport avec les autorités policières ? » La méthode « premier arrivé, premier servi » sera utilisée si un trop grand nombre de participantes sont intéressées par l'étude.

Les participantes doivent être :

- Une personne qui s'identifie comme femme âgée d'au moins 18 ans et pratiquant ou ayant déjà pratiqué une forme de travail du sexe résident au Québec ou en Ontario. La personne doit aussi avoir eu des contacts avec le service de police. Comme les entrevues seront en français, la personne devra être à l'aise de s'exprimer dans cette langue.

La participation au projet comportera les éléments suivants :

- Participer à une entrevue d'une durée de 45 à 60 minutes qui aura lieu par téléphone ou par vidéoconférence à l'aide du logiciel zoom

Si vous souhaitez participer à cette recherche, ou pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

**Chercheuse :**

Florence Bovet  
Étudiante à la maîtrise en service social

École de service social  
Université d'Ottawa  
(514) 914-1262  
fbove028@uottawa.ca

**Directrice du mémoire :**

Marjorie Silverman  
Professeure agrégée  
École de service social  
Université d'Ottawa  
(613) 562-5800, poste 3456  
marjorie.silverman@uottawa.ca

## Annexe B

### **Guide d'entretien auprès de travailleuses du sexe et leur relation avec les autorités policières**

#### **Accueil**

- Remerciements à la participante pour sa participation;
- Présentation et signature du formulaire de consentement;
- Participante choisie le pseudonyme qu'elle souhaite utilisée;
- Enregistrement sur support magnétique;

#### **Relation unissant les travailleuses du sexe et les policiers :**

1. Pouvez-vous décrire votre expérience de travail dans l'industrie du sexe (nombre d'années travaillées, nature de l'emploi, contexte, etc.) ?
2. Comment décririez-vous la relation que vous entretenez avec le service de police lorsqu'on vous aborde et que vous être en train de travailler (dans la rue, dans un bar, dans un salon de massage, etc)?
3. Est-ce qu'il arrive que les policiers vous abordent alors que vous n'êtes pas en train de travailler? Si oui, quel en est le contexte et pourquoi cela arrive selon vous?
4. Quelles sont les principales conséquences que ces interactions ont eu sur votre vie professionnelle? Personnelle?
5. Que ce soit dans vos interactions avec le service de police ou dans le cadre de démarches judiciaires (arrestations, passation en cour, etc), avez-vous déjà fait face à des injustices basées sur votre profession? Si oui, comment cela se manifestait?
6. Quelles sont les principales stratégies que vous avez développées pour contrer certaines de ces situations d'injustice?

#### **Conclusion**

1. En lien avec vos expériences, qu'est qui peut être fait pour améliorer la relation unissant le service de police et les travailleuses du sexe, selon vous?
2. Aimerez-vous ajouter un commentaire ou toute autre information ?
  - Pensez-vous à quelqu'un qui serait intéressé de participer à cette étude?
  - Remerciements à la participante.

## Annexe C

### Formulaire de consentement

#### Comprendre l'expérience des travailleuses du sexe dans leur rapport avec les autorités policières

*Florence Bovet, chercheuse principale en service social  
Université d'Ottawa, étudiante à la maîtrise, Département de service social  
(514) 914-1262, [fbove028@uottawa.ca](mailto:fbove028@uottawa.ca).*

*Marjorie Silverman, directrice de mémoire  
(613) 562-5800, poste 3456  
[marjorie.silverman@uottawa.ca](mailto:marjorie.silverman@uottawa.ca)*

**Invitation à participer :** Je suis invitée à participer à la recherche nommée ci-haut qui est menée par Florence Bovet. Cette recherche est effectuée dans le cadre d'un mémoire de recherche sous la direction de Marjorie Silverman.

**But de l'étude :** Le but de l'étude est d'apporter une compréhension sur le lien existant entre les travailleuses du sexe et les autorités policières. Plus particulièrement, cette étude vise à comprendre quelles formes de discrimination et de profilage social les travailleuses du sexe sont plus fréquemment confrontés. La relation avec les autorités policières et la façon dont ils interviennent avec les travailleuses du sexe seront donc explorées au cours de cette recherche. La recherche s'intéresse aussi aux conséquences et aux défis des interactions entre les travailleuses du sexe et les autorités policières.

**Participation :** Ma participation consistera essentiellement à répondre à quelques questions lors d'une conversation téléphonique ou en vidéoconférence d'une durée de 45 minutes à 1 heure pendant lequel je pourrais raconter la relation que j'entretiens avec les autorités policières. Cette entrevue sera enregistrée à l'aide d'un téléphone cellulaire et ensuite transféré sécuritairement sur un ordinateur barré pour être analysé. Une seule entrevue téléphonique sera sollicitée. On me demandera de répondre du mieux de ma connaissance et de préciser si je souhaite éviter de discuter de certains sujets ou aspects.

**Risques :** Je comprends que puisque ma participation à cette recherche implique que je donne de l'information personnelle en lien avec des souvenirs parfois désagréables, il est possible que je ressente de l'inconfort psychologique et/ou émotionnel. J'ai reçu l'assurance de la chercheuse que tout se fait en vue de minimiser ces risques, soit d'arrêter l'entrevue à n'importe quel moment si je le demande. À la fin de l'entrevue, on me donnera les coordonnées de deux organismes bilingues qui aident les femmes en difficulté victimes ou ayant été victimes de violence que j'habite au Québec ou en Ontario. Je peux rejoindre le Centre de ressources de l'Est d'Ottawa au (613)-741-6025 et l'organisme POWER au [powerottawa@gmail.com](mailto:powerottawa@gmail.com).

**Bienfaits:** Ma participation à cette recherche aura pour effet de contribuer à l'avancement scientifique sur le sujet. Elle pourra permettre de mieux comprendre un sujet peu exploré par la recherche scientifique.

**Confidentialité et anonymat :** J'ai l'assurance de la chercheuse que l'information que je partagerai avec elle restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que les informations que je donne ne soient utilisées que pour cette recherche. Selon le respect de la confidentialité, mon nom et mes informations personnelles ne seront jamais divulgués à qui que ce soit outre la chercheuse et sa superviseuse de recherche. Les données seront gardées dans un logiciel sécuritaire assurant la

confidentialité et détruites à la fin de l'étude. Le consentement à cette recherche se fait de manière verbale et sera enregistré. En participant à une entrevue en ligne ou au téléphone, il est possible que quelqu'un de mon entourage entende mes propos. Il est donc important que je planifie bien la tenue de l'entrevue dans un endroit qui m'assure un maximum d'intimité.

**L'anonymat** est garanti de la façon suivante, je peux choisir un pseudonyme que moi seul connais et ce pseudonyme sera utilisé tout au long de l'étude lorsqu'une allusion à mon témoignage sera faite.

**Conservation des données :** Les données recueillies soit par l'enregistrement audio de l'entrevue et les échanges par courriel ou par téléphone seront conservées de façon sécuritaire dans un ordinateur nécessitant un mot de passe. Les logiciels contenant ces informations seront eux aussi accessibles à l'aide d'un mot de passe. Ce ne sera que la chercheuse et son superviseur qui auront accès à ces données. Les données seront conservées sécuritaires sur le campus de l'Université d'Ottawa jusqu'à 5 ans après la fin de la recherche.

**Participation volontaire :** Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment ne seront pas conservées et elles seront détruites de manière sécuritaire. La recherche est indépendante de tout organisme. Si je décide de ne pas participer à la recherche, cela n'aura aucune conséquence sur les services que j'obtiens de ces organismes ni sur ma relation avec cet organisme.

**Acceptation :** Je, (*nom de la participante*), accepte de participer à cette recherche menée par Florence Bovet de l'Université d'Ottawa, supervisée par Marjorie Silverman.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec la chercheuse ou sa directrice.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou [ethics@uottawa.ca](mailto:ethics@uottawa.ca).

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du chercheur :                      (Signature)                      Date:

## Annexe D

25/03/2021

**Université d'Ottawa**

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

**University of Ottawa**

Office of Research Ethics and Integrity

### CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE | CERTIFICATE OF ETHICS APPROVAL

**Numéro du dossier / Ethics File Number**

S-02-21-6546

**Titre du projet / Project Title**

Comprendre l'expérience des travailleuses du sexe dans leur rapport avec les autorités policières

**Type de projet / Project Type**

Mémoire de maîtrise / Master's

**Statut du projet / Project Status**

major research paper

**Date d'approbation (jj/mm/aaaa) / Approval Date (dd/mm/yyyy)**

Approuvé / Approved

**Date d'expiration (jj/mm/aaaa) / Expiry Date (dd/mm/yyyy)**

25/03/2021

24/03/2022

### Équipe de recherche / Research Team

**Chercheur / Researcher**

Florence BOVET

Marjorie SILVERMAN

**Affiliation**

École de service social / School of Social Work

École de service social / School of Social Work

**Role**

Chercheur Principal / Principal Investigator

Superviseur / Supervisor

**Conditions spéciales ou commentaires / Special conditions or comments**

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, Room 154  
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

613-562-5387 • 613-562-5338 • [ethique@uOttawa.ca](mailto:ethique@uOttawa.ca) / [ethics@uOttawa.ca](mailto:ethics@uOttawa.ca)  
[www.recherche.uottawa.ca/deontologie](http://www.recherche.uottawa.ca/deontologie) | [www.recherche.uottawa.ca/ethics](http://www.recherche.uottawa.ca/ethics)